

SENATE



SÉNAT

CANADA

First Session
Forty-second Parliament, 2015-16-17

Première session de la
quarante-deuxième législature, 2015-2016-2017

*Proceedings of the Standing
Senate Committee on*

*Délibérations du Comité
sénatorial permanent des*

SOCIAL AFFAIRS, SCIENCE AND
TECHNOLOGY

AFFAIRES SOCIALES, DES SCIENCES
ET DE LA TECHNOLOGIE

Chair:

The Honourable KELVIN KENNETH OGILVIE

Président :

L'honorable KELVIN KENNETH OGILVIE

Wednesday, October 4, 2017
Thursday, October 5, 2017

Le mercredi 4 octobre 2017
Le jeudi 5 octobre 2017

Issue No. 29

Fascicule n° 29

Second (final) meeting:

Bill S-214, An Act to amend the Food and Drugs Act (cruelty-free cosmetics)

Deuxième (dernière) réunion :

Projet de loi S-214, Loi modifiant la Loi sur les aliments et drogues (cosmétiques sans cruauté)

First (final) meeting:

Bill S-210, An Act to amend An Act to amend the Immigration and Refugee Protection Act, the Civil Marriage Act and the Criminal Code and to make consequential amendments to other Acts

Première (dernière) réunion :

Projet de loi S-210, Loi modifiant la Loi modifiant la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés, la Loi sur le mariage civil, le Code criminel et d'autres lois en conséquence

INCLUDING:

THE SIXTEENTH REPORT OF THE COMMITTEE
(Bill S-214, An Act to amend the Food and Drugs Act (cruelty-free cosmetics))

THE SEVENTEENTH REPORT
OF THE COMMITTEE

(Bill S-210, An Act to amend An Act to amend the Immigration and Refugee Protection Act, the Civil Marriage Act and the Criminal Code and to make consequential amendments to other Acts)

Y COMPRIS :

LE SEIZIÈME RAPPORT DU COMITÉ
(Projet de loi S-214, Loi modifiant la Loi sur les aliments et drogues (cosmétiques sans cruauté))

LE DIX-SEPTIÈME RAPPORT
DU COMITÉ

(Projet de loi S-210, Loi modifiant la Loi modifiant la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés, la Loi sur le mariage civil, le Code criminel et d'autres lois en conséquence)

WITNESSES:
(See back cover)

TÉMOINS :
(Voir à l'endos)

STANDING SENATE COMMITTEE ON SOCIAL AFFAIRS,
SCIENCE AND TECHNOLOGY

The Honourable Kelvin Kenneth Ogilvie, *Chair*

The Honourable Art Eggleton, P.C., *Deputy Chair*

and

The Honourable Senators:

Cormier	Neufeld
Day	Omidvar
Dean	Petitclerc
Frum	Raine
* Harder, P.C. (or Bellemare)	Seidman
Hartling	* Smith (or Martin)
Jaffer	Stewart Olsen
Mégie	

*Ex officio members

(Quorum 4)

Changes in membership of the committee:

Pursuant to rule 12-5 and to the order of the Senate of December 7, 2016, membership of the committee was amended as follows:

The Honourable Senator Jaffer was added to the membership (*October 5, 2017*).

The Honourable Senator Dyck was removed from the membership of the committee, substitution pending (*October 5, 2017*).

The Honourable Senator Dyck was added to the membership (*October 2, 2017*).

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES AFFAIRES
SOCIALES, DES SCIENCES ET DE LA TECHNOLOGIE

Président : L'honorable Kelvin Kenneth Ogilvie

Vice-président : L'honorable Art Eggleton, C.P.

et

Les honorables sénateurs :

Cormier	Neufeld
Day	Omidvar
Dean	Petitclerc
Frum	Raine
* Harder, C.P. (ou Bellemare)	Seidman
Hartling	* Smith (ou Martin)
Jaffer	Stewart Olsen
Mégie	

* Membres d'office

(Quorum 4)

Modifications de la composition du comité :

Conformément à l'article 12-5 du Règlement et à l'ordre adopté par le Sénat le 7 décembre 2016, la liste des membres du comité est modifiée, ainsi qu'il suit :

L'honorable sénatrice Jaffer a été ajoutée à la liste des membres du comité (*le 5 octobre 2017*).

L'honorable sénatrice Dyck a été retirée de la liste des membres du comité, remplacement à venir (*le 5 octobre 2017*).

L'honorable sénatrice Dyck a été ajoutée à la liste des membres du comité (*le 2 octobre 2017*).

ORDER OF REFERENCE

Extract from the *Journals of the Senate* of Wednesday, February 1, 2017:

The order was called for resuming debate on the motion of the Honourable Senator Jaffer, seconded by the Honourable Senator Baker, P.C., for the second reading of Bill S-210, An Act to amend An Act to amend the Immigration and Refugee Protection Act, the Civil Marriage Act and the Criminal Code and to make consequential amendments to other Acts.

The question being put on the motion, it was adopted.

The bill was then read the second time.

The Honourable Senator Jaffer moved, seconded by the Honourable Senator Cordy, that the bill be referred to the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology.

The question being put on the motion, it was adopted.

ORDRE DE RENVOI

Extrait des *Journaux du Sénat* du mercredi 1^{er} février 2017 :

L'ordre du jour appelle la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénatrice Jaffer, appuyée par l'honorable sénateur Baker, C.P., tendant à la deuxième lecture du projet de loi S-210, Loi modifiant la Loi modifiant la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés, la Loi sur le mariage civil, le Code criminel et d'autres lois en conséquence.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est alors lu pour la deuxième fois.

L'honorable sénatrice Jaffer propose, appuyée par l'honorable sénatrice Cordy, que le projet de loi soit renvoyé au Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le greffier du Sénat,

Charles Robert

Clerk of the Senate

REPORTS OF THE COMMITTEE

Thursday, October 5, 2017

The Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology has the honour to present its

SIXTEENTH REPORT

Your committee, to which was referred Bill S-214, An Act to amend the Food and Drugs Act (cruelty-free cosmetics), has, in obedience to the order of reference of December 13, 2016, examined the said bill and now reports the same with the following amendments:

1. *Clause 3, page 1*: Replace lines 25 and 26 with the following:
 “cosmetic animal testing conducted more than four years after the day on which this paragraph comes into force.”.
2. *Clause 5, page 2*: Replace lines 9 and 10 with the following:
 “ing conducted more than four years after the day on which this section comes into force may be submitted or used to establish”.

Respectfully submitted,

 Thursday, October 5, 2017

The Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology has the honour to present its

SEVENTEENTH REPORT

Your committee, to which was referred Bill S-210, An Act to amend An Act to amend the Immigration and Refugee Protection Act, the Civil Marriage Act and the Criminal Code and to make consequential amendments to other Acts, has, in obedience to the order of reference of February 1, 2017, examined the said bill and now reports the same without amendment.

Respectfully submitted,

RAPPORTS DU COMITÉ

Le jeudi 5 octobre 2017

Le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie a l'honneur de présenter son

SEIZIÈME RAPPORT

Votre comité, auquel a été renvoyé le projet de loi S-214, Loi modifiant la Loi sur les aliments et drogues (cosmétiques sans cruauté), a, conformément à l'ordre de renvoi du 13 décembre 2016, examiné ledit projet de loi et en fait maintenant rapport avec les modifications suivantes :

1. *Article 3, page 1* : Remplacer la ligne 23 par ce qui suit :
 « animaux effectués plus de quatre ans après la date d'entrée en vigueur ».
2. *Article 5, page 2* : Remplacer la ligne 10 par ce qui suit :
 « effectués plus de quatre ans après la date d'entrée en vigueur du présent ».

Respectueusement soumis,

 Le jeudi 5 octobre 2017

Le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie a l'honneur de présenter son

DIX-SEPTIÈME RAPPORT

Votre comité, auquel a été renvoyé le projet de loi S-210, Loi modifiant la Loi modifiant la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés, la Loi sur le mariage civil, le Code criminel et d'autres lois en conséquence, a, conformément à l'ordre de renvoi du 1^{er} février 2017, examiné ledit projet de loi et en fait maintenant rapport sans amendement.

Respectueusement soumis,

*Le président,***KELVIN KENNETH OGILVIE***Chair*

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Wednesday, October 4, 2017
(66)

[*English*]

The Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology met this day at 4:14 p.m., in room 2, Victoria Building, the chair, the Honourable Kelvin Kenneth Ogilvie, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Cormier, Dean, Dyck, Eggleton, P.C., Frum, Hartling, Mégie, Neufeld, Ogilvie, Omidvar, Petitclerc, Raine, Seidman and Stewart Olsen (14).

In attendance: Sonya Norris, Analyst, Parliamentary Information and Research Services, Library of Parliament.

Also present: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Tuesday, December 13, 2016, the committee continued its examination of Bill S-214, An Act to amend the Food and Drugs Act (cruelty-free cosmetics). (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 28.*)

WITNESSES:*Cosmetics Alliance Canada:*

Darren Praznik, President and Chief Executive Officer;

Laura Gomez, Legal Counsel, Gowling WLG (Canada) LLP.

Health Canada:

Geoff Barrett, Director, Risk Management Bureau, Healthy Environments and Consumer Safety Branch;

Emily Contreras, Unit Head, Cosmetics, Risk Management Bureau, Healthy Environments and Consumer Safety Branch.

The chair made a statement.

Mr. Praznik made a statement and, together with Ms. Gomez, answered questions.

At 5:03 p.m., the committee suspended.

At 5:08 p.m., it was agreed that the committee proceed to clause by clause consideration of Bill S-214, An Act to amend the Food and Drugs Act (cruelty-free cosmetics).

The Health Canada officials were called to the table and from time to time answered questions.

It was agreed that the title stand postponed.

It was agreed that clause 1 carry.

It was agreed that clause 2 carry.

The chair asked whether clause 3 shall carry.

PROCÈS-VERBAUX

OTTAWA, le mercredi 4 octobre 2017
(66)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie se réunit aujourd'hui, à 16 h 14, dans la pièce 2 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable Kelvin Kenneth Ogilvie (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Cormier, Dean, Dyck, Eggleton, C.P., Frum, Hartling, Mégie, Neufeld, Ogilvie, Omidvar, Petitclerc, Raine, Seidman et Stewart Olsen (14).

Également présente : Sonya Norris, analyste, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mardi 13 décembre 2016, le comité poursuit son examen du projet de loi S-214, Loi modifiant la Loi sur les aliments et drogues (cosmétiques sans cruauté). (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule no 28 des délibérations du comité.*)

TÉMOINS :*Alliance de l'industrie cosmétique du Canada :*

Darren Praznik, président et chef de la direction;

Laura Gomez, conseillère juridique, Gowling WLG (Canada) LLP.

Santé Canada :

Geoff Barrett, directeur, Bureau de la gestion du risque, Direction générale, santé environnementale et sécurité des consommateurs;

Emily Contreras, chef d'unité, cosmétiques, Bureau de la gestion du risque, Direction générale, santé environnementale et sécurité des consommateurs.

Le président prend la parole.

M. Praznik fait une déclaration puis, avec l'aide de Mme Gomez, répond aux questions.

À 15 h 3, la séance est suspendue.

À 15 h 8, il est convenu que le comité procède à l'étude article par article du projet de loi S-214, Loi modifiant la Loi sur les aliments et drogues (cosmétiques sans cruauté).

Les fonctionnaires de Santé Canada sont invités à répondre aux questions.

Il est convenu de reporter l'adoption du titre.

Il est convenu d'adopter l'article 1.

Il est convenu d'adopter l'article 2.

Le président met aux voix l'article 3.

The Honorable Senator Carolyn Stewart Olsen moved:

That Bill S-214 be amended in clause 3, on page 1, by replacing lines 25 and 26 with the following:

“cosmetic animal testing conducted more than four years after the day on which this paragraph comes into force.”.

After debate, the question being put on the motion in amendment, it was adopted.

It was agreed that clause 3, as amended, carry.

It was agreed that clause 4 carry.

The chair asked whether clause 5 shall carry.

The Honorable Senator Carolyn Stewart Olsen moved:

That Bill S-214 be amended in clause 5, on page 2, by replacing lines 9 and 10 with the following:

“ing conducted more than four years after the day on which this section comes into force may be submitted or used to establish”.

After debate, the question being put on the motion in amendment, it was adopted.

It was agreed that clause 5, as amended, carry.

It was agreed that clause 1 which contains the short title carry.

It was agreed that the title carry.

It was agreed that the bill, as amended, carry.

It was agreed that the chair report the bill to the Senate.

At 5:30 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

OTTAWA, Thursday, October 5, 2017
(67)

[English]

The Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology met this day at 10:30 a.m., in room 2, Victoria Building, the chair, the Honourable Kelvin Kenneth Ogilvie, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Cormier, Dean, Eggleton, P.C., Frum, Hartling, Jaffer, Mégie, Neufeld, Ogilvie, Omidvar, Raine, Seidman and Stewart Olsen (13).

Also present: The official reporters of the Senate.

L'honorable sénatrice Carolyn Stewart Olsen propose :

Que le projet de loi S-214 soit modifié à l'article 3, page 1, par substitution, à la ligne 23, de ce qui suit :

« animaux effectués plus de quatre ans après la date d'entrée en vigueur ».

Après débat, la motion d'amendement, mise aux voix, est adoptée.

Il est convenu d'adopter l'article 3 modifié.

Il est convenu d'adopter l'article 4.

Le président met aux voix l'article 5.

L'honorable sénatrice Carolyn Stewart Olsen propose :

Que le projet de loi S-214 soit modifié à l'article 5, page 2, par substitution, à la ligne 10, de ce qui suit :

« effectués plus de quatre ans après la date d'entrée en vigueur du présent ».

Après débat, la motion d'amendement, mise aux voix, est adoptée.

Il est convenu d'adopter l'article 5 modifié.

Il est convenu d'adopter l'article 1, qui contient le titre abrégé.

Il est convenu d'adopter le titre.

Il est convenu d'adopter le projet de loi modifié.

Il est convenu que le président fasse rapport du projet de loi au Sénat.

À 17 h 30, la séance est levée jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, le jeudi 5 octobre 2017
(67)

[Traduction]

Le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie se réunit aujourd'hui, à 10 h 30, dans la pièce 2 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable Kelvin Kenneth Ogilvie (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Cormier, Dean, Eggleton, C.P., Frum, Hartling, Jaffer, Mégie, Neufeld, Ogilvie, Omidvar, Raine, Seidman et Stewart Olsen (13).

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Wednesday, February 1, 2017, the committee began its examination of Bill S-210, An Act to amend An Act to amend the Immigration and Refugee Protection Act, the Civil Marriage Act and the Criminal Code and to make consequential amendments to other Acts.

WITNESS:

The Honourable Senator Mobina S.B. Jaffer, sponsor of the bill.

The chair made a statement.

The Honourable Senator Mobina S.B. Jaffer made a statement and answered questions.

At 11:07 a.m., it was agreed that committee proceeded to clause by clause consideration of Bill S-210, An Act to amend An Act to amend the Immigration and Refugee Protection Act, the Civil Marriage Act and the Criminal Code and to make consequential amendments to other Acts.

It was agreed that the title stand postponed.

It was agreed that clause 1 carry, on division.

It was agreed that the title carry, on division.

It was agreed that the bill carry, on division.

It was agreed that the chair report the bill to the Senate.

At 11:09 a.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

La greffière du comité,

Shaila Anwar

Clerk of the Committee

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mercredi 1^{er} février 2017, le comité entreprend son examen du projet de loi S-210, Loi modifiant la Loi modifiant la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés, la Loi sur le mariage civil, le Code criminel et d'autres lois en conséquence.

TÉMOIN :

L'honorable sénatrice Mobina S.B. Jaffer, marraine du projet de loi.

Le président prend la parole.

L'honorable sénatrice Mobina S.B. Jaffer fait une déclaration, puis répond aux questions.

À 11 h 7, il est convenu que le comité procède à l'étude article par article du projet de loi S-210, Loi modifiant la Loi modifiant la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés, la Loi sur le mariage civil, le Code criminel et d'autres lois en conséquence.

Il est convenu de reporter l'étude du titre.

Il est convenu d'adopter l'article 1, avec dissidence.

Il est convenu d'adopter le titre, avec dissidence.

Il est convenu d'adopter le projet de loi, avec dissidence.

Il est convenu que le président fasse rapport du projet de loi au Sénat.

À 11 h 9, la séance est levée jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

EVIDENCE

OTTAWA, Wednesday, October 4, 2017

The Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology met this day at 4:14 p.m. to study Bill S-214, An Act to amend the Food and Drugs Act (cruelty-free cosmetics).

Senator Kelvin Kenneth Ogilvie (*Chair*) in the chair.

[*Translation*]

The Chair: Welcome to the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology.

[*English*]

I'm Kelvin Ogilvie from Nova Scotia, chair of the committee, and I'm going to invite my colleagues to introduce themselves, starting on my left.

Senator Eggleton: Art Eggleton, senator from Toronto, deputy chair of the committee.

Senator Dyck: Lillian Dyck from Saskatchewan.

Senator Hartling: Nancy Hartling, New Brunswick.

[*Translation*]

Senator Petitclerc: Chantal Petitclerc from Quebec.

Senator Cormier: René Cormier from New Brunswick.

Senator Mégie: Marie-Françoise Mégie from Quebec.

[*English*]

Senator Stewart Olsen: Carolyn Stewart Olsen, New Brunswick.

Senator Seidman: Judith Seidman, Montreal, Quebec.

The Chair: Thank you, colleagues. I remind us that we are here to continue our study of Bill S-214, An Act to amend the Food and Drugs Act (cruelty-free cosmetics).

In our first panel, we recognize the Cosmetics Alliance Canada: Darren Praznik, President and CEO; and Laura Gomez, Legal Counsel. I will invite Mr. Praznik to make his presentation. We will follow that with questions, as usual. Please proceed.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mercredi 4 octobre 2017

Le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie, auquel a été renvoyé le projet de loi S-214, Loi modifiant la Loi sur les aliments et drogues (cosmétiques sans cruauté), se réunit aujourd'hui, à 16 h 14, pour étudier ce texte de loi.

Le sénateur Kelvin Kenneth Ogilvie (*président*) occupe le fauteuil.

[*Français*]

Le président : Je vous souhaite la bienvenue au Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie

[*Traduction*]

Je suis Kelvin Ogilvie, de la Nouvelle-Écosse. Je suis le président du comité. J'invite mes collègues à se présenter en commençant par ma gauche.

Le sénateur Eggleton : Art Eggleton, sénateur de Toronto et vice-président du comité.

La sénatrice Dyck : Lillian Dyck, de la Saskatchewan.

La sénatrice Hartling : Nancy Hartling, du Nouveau-Brunswick.

[*Français*]

La sénatrice Petitclerc : Chantal Petitclerc, du Québec.

Le sénateur Cormier : René Cormier, du Nouveau-Brunswick.

La sénatrice Mégie : Marie-Françoise Mégie, du Québec.

[*Traduction*]

La sénatrice Stewart Olsen : Carolyn Stewart Olsen, du Nouveau-Brunswick.

La sénatrice Seidman : Judith Seidman, de Montréal, au Québec.

Le président : Merci, chers collègues. Je vous rappelle que nous sommes ici pour poursuivre notre étude du projet de loi S-214, Loi modifiant la Loi sur les aliments et drogues (cosmétiques sans cruauté).

Pour ce qui est de notre premier groupe de témoins, nous accueillons Darren Praznik, président et chef de la direction, et Laura Gomez, conseillère juridique, de l'Alliance de l'industrie cosmétique du Canada. Je vais demander à M. Praznik de

Darren Praznik, President and Chief Executive Officer, Cosmetics Alliance Canada: Thank you very much, Mr. Chair. It's a pleasure for us to be here to have this opportunity to speak on this particular piece of legislation.

My colleague, who is our counsel, is not here because we're intending to throw out all kinds of roadblocks and fight legal issues. We brought her along because she has worked very much on the specific details around this bill, some of which give us some concern that we think require some amendments.

I want to start off by saying that our association is not opposed to the general principle that this bill is trying to put into place. In fact, in our industry, animal testing with respect to finished cosmetic products, which is what our companies produce, has virtually been eliminated. I believe Senator Stewart Olsen referenced that in her remarks. We use the number that probably over 99 per cent of new products in our category that come to the market do not involve animal testing in any way whatsoever.

I'll get back to where that little teeny piece is at the end, as well as some of the issues we want to bring to your attention.

The document I have put in front of you today is the opening remarks. I'm not going to read this. In another life, I had the opportunity to serve as a health minister and a member of the Manitoba legislature. I've been on that side of the committee, and I know it's not the most effective means to communicate with a committee.

However, I think it highlights some information you may want by way of background: Who we are as an association and what are the products that we represent. There is some background with respect to animal testing in our industry. I would just have you note that some of the references that have been made to the use of rabbits and other things in terms of testing finished products are long out of play; things like the Draize Test aren't used anymore and haven't been used for decades in terms of most of the world. And there is no need to use them.

I wanted to make sure you had that background.

If I may, from my past legislative experience, there's a lot of work that has been put into this concept of how we recognize a ban on animal testing in legislation. I want to commit that my association has been that we're very much in support of recognizing in some way.

présenter son exposé. Nous vous poserons ensuite des questions comme à l'habitude. Allez-y, s'il vous plaît.

Darren Praznik, président et chef de la direction, Alliance de l'industrie cosmétique du Canada : Merci beaucoup, monsieur le président. Je suis heureux d'être ici et d'avoir l'occasion de vous parler du projet de loi à l'étude.

Ma collègue, qui est notre avocate, n'est pas ici parce que nous avons l'intention de vous mettre des bâtons dans les roues ou de débattre d'enjeux juridiques. Elle est ici parce qu'elle s'est beaucoup intéressée au détail du projet de loi, dont certains éléments nous préoccupent et exigent, selon nous, quelques amendements.

Je tiens à commencer par dire que notre association ne s'oppose pas au principe général sous-jacent au projet de loi. En fait, au sein de notre industrie, les essais sur les animaux de produits cosmétiques finis — ce que nos entreprises produisent — ont quasiment été éliminés. Je crois que la sénatrice Stewart Olsen l'a mentionné dans sa déclaration. Le chiffre que nous avançons, c'est que probablement plus de 99 p. 100 des nouveaux produits dans notre catégorie qui entrent sur le marché n'ont exigé aucun essai sur les animaux.

Je reviendrai sur ce point très précis à la fin, tout comme je reviendrai sur certains des enjeux que nous voulons porter à votre attention.

Le document que je vous ai fourni aujourd'hui contient ma déclaration préliminaire. Je ne vais pas la lire. Dans une autre vie, j'ai eu l'occasion d'être ministre de la Santé et député à l'Assemblée législative du Manitoba. J'ai déjà joué un rôle similaire au vôtre, et je sais que lire une déclaration n'est pas la façon la plus efficace de communiquer avec un comité.

Cependant, je crois que le document présente certains renseignements contextuels qui peuvent vous être utiles. Vous apprendrez qui nous sommes en tant qu'association et pourrez connaître la nature des produits des entreprises que nous représentons. Il y a certains renseignements contextuels en ce qui a trait aux essais sur les animaux dans notre industrie. J'aimerais souligner que certaines des choses qui ont été dites sur l'utilisation des lapins et d'autres techniques liées à la mise à l'essai des produits finis sont de l'histoire très ancienne. Des méthodes comme le test de Draize ne sont plus utilisées et ne l'ont pas été depuis des décennies, et ce, presque partout dans le monde. En outre, il n'est pas nécessaire de les utiliser.

Je voulais m'assurer que vous étiez au courant de ces renseignements contextuels.

Si vous me le permettez, à la lumière de mon expérience parlementaire passée, beaucoup d'efforts ont été déployés pour déterminer de quelle façon il faut interdire les essais sur les animaux dans une loi. Je tiens à dire que, dans une certaine

The issues I raise with you are with respect to the complexities of doing it. It may seem very simple on the surface, but there are a host of complexities that have to be addressed, some of them by amendment. We've had an opportunity to work with the sponsoring senator — in fact, we even met today — with some further comments on amendments.

So I think this is the beginning of a process to see if we can find a piece of legislation that would be able to be passed by all members of Parliament and livable by all stakeholders. We're very much committed to that.

I've included in your package of information a little chart. It's an advertisement we've used in support of the self-care framework. I wanted to give you a range of the products covered by the definition of "cosmetics." They're not just beauty products, as sometimes has been referred to. If you're going to impose some restriction on a group of products, you have to follow the definition. The definition of "cosmetics" is very broad in Canada. We don't cover this area, but that definition can even include some animal veterinary products too. It's very broad.

What I wanted to illustrate with this chart is the breadth of that product, but also under Canada's Food and Drugs Act, any one of these products today can be defined either as a cosmetic, a drug or a natural health product. So one of the real practical problems is a lipstick. Depending on whether it has an SPF claim and the active ingredients, it could be covered by one of three sets of regulations, as could a shampoo, as could a toothpaste. It's not like we're easily going into the Food and Drugs Act to say we can pull out one particular group. I think the senator has tried to recognize that with some of this bill, but it does create some issues.

Each of those regulations has different requirements. For example, if this became law and it was breached today, the lipstick that was a drug would have a \$5 million penalty for that breach, but the natural health product or the cosmetic would have only a \$5,000 penalty for that breach.

mesure, mon association est très favorable à une telle interdiction.

Les enjeux dont je veux vous parler concernent le caractère complexe d'un tel processus. Il peut sembler très simple de le faire à première vue, mais il y a beaucoup d'éléments complexes dont il faut tenir compte, et il est possible de le faire dans certains cas grâce à des amendements. Nous avons eu l'occasion de travailler en collaboration avec la marraine du projet de loi. En fait, nous nous sommes même rencontrés aujourd'hui, et nous avons formulé d'autres commentaires sur d'éventuels amendements.

Par conséquent, je crois que nous entreprenons un processus pour voir si nous pouvons créer un texte législatif pouvant être adopté par tous les parlementaires tout en étant viable pour tous les intervenants. C'est quelque chose que nous sommes vraiment déterminés à faire.

J'ai inclus dans votre trousse d'information un petit graphique. C'est une publicité que nous avons utilisée pour soutenir le cadre d'autosoins. Je voulais vous donner une idée de la gamme de produits visée par la définition de « cosmétique ». On ne parle pas seulement de produits de beauté, comme on les appelle parfois. Si vous devez imposer certaines restrictions pour un groupe de produits, il faut respecter la définition. Au Canada, la définition de « cosmétique » est très large. Nous ne parlerons pas de cette question, mais la définition peut même inclure certains produits vétérinaires pour animaux. La définition est très large.

Ce que je voulais illustrer grâce à ce graphique, c'est la portée de ce produit, mais, aussi le fait que, au titre de la Loi sur les aliments et drogues du Canada, n'importe lequel de ces produits peut, actuellement, être défini comme un cosmétique, un médicament ou un produit de santé naturel. Par conséquent, le rouge à lèvres est l'un des problèmes très concrets que nous rencontrons. Tout dépendant s'il est assorti d'une allégation de protection solaire ou comporte des ingrédients actifs, il peut être visé par l'un de trois ensembles de règlements, comme ce pourrait être le cas pour un shampoing ou encore une pâte dentifrice. Ce n'est pas comme si on feuilletait nonchalamment la Loi sur les aliments et drogues pour dire qu'on peut cibler un groupe précis. Je crois que la sénatrice a essayé de reconnaître cette situation dans une partie du projet de loi, mais cela crée certains problèmes.

Chacun de ces règlements est assorti d'exigences différentes. Par exemple, si le projet de loi est adopté et qu'on découvre un manquement, si le manquement concerne un rouge à lèvres qui est considéré comme un médicament, le contrevenant s'exposerait à une pénalité de 5 millions de dollars. Cependant, si le rouge à lèvres est considéré comme un produit de santé naturel ou comme un produit cosmétique, la pénalité pour la même infraction s'élèvera seulement à 5 000 \$.

Why this becomes important is that we have been asking for a decade to have this whole regime fixed, and Health Canada is now in the middle of a major reform called the self-care products reform framework. They've had massive consultations across the country and they are trying to develop a new scheme that will take into account all of these products under one regulatory house, or one regulatory framework.

Currently, in fact, these products are regulated by two different branches of Health Canada. We notice the speakers that you have coming from Health Canada are only from one of those branches and aren't even the branch that's in charge of the reform. So what we ask — and we can't speak for Health Canada, nor do we yet know what their scheme will look like — is that whatever will come out of this process has to fit within that self-care framework, because it is probably a once-in-a-lifetime reform in these products and we wouldn't want to have unintended consequences. We would suggest that needs to be incorporated into the thinking around this bill to see how it would fit.

The second issue we raise with you here, with the breadth of the products, takes us to our other issue. Whether it is a lipstick, shampoo, toothpaste or moisturizing cream, they overlap with a lot of other regulated products. It can be the colourants in a lipstick with paints and other colours that they may share, ingredients that go into a shampoo that are shared with products used for cleansers or disinfectants, or a moisturizing cream that has many of the same components of a medicated cream.

The reality for our industry is that there are very few ingredients that are specific to cosmetics. The ingredients that we use come out of a vast array of ingredients used by a host of other regulated products. So if a bill touches upon the purpose, intent of how that product or ingredient is used, what does that do? How does that fit in that particular framework? Our concern going forward is not with testing on finished products. We don't do that. We also recognize this bill is not intended to affect what's happened in the past but only in the future. There are not a lot of new ingredients out there, but every now and again, there are. An area where our industry is very short of potential new ingredients is preservatives, antimicrobials. These are ingredients that keep the product safe, prevent infection, prevent microbes from being passed on. It's a very small palate.

La raison pour laquelle la situation devient importante, c'est que nous demandons depuis 10 ans que tout soit réglé, et Santé Canada est actuellement au beau milieu d'une importante réforme, le cadre pour la réforme des produits d'autosoins. Il y a eu de nombreuses consultations partout au pays, et le ministère essaie de créer un nouveau cadre qui tiendra compte de tous ces produits, qui seraient enfin réunis sous une même structure réglementaire, un seul cadre de réglementation.

Actuellement, en fait, ces produits sont réglementés par deux directions générales de Santé Canada. Nous avons remarqué que les représentants de Santé Canada que vous rencontrez viennent seulement d'une de ces directions générales, et ce n'est même pas la direction générale responsable de la réforme. Par conséquent, ce que nous demandons — et nous ne pouvons pas parler pour Santé Canada, pas plus que nous savons à quoi leur cadre ressemblera —, c'est que peu importe ce qui ressortira du processus, il faudra assurer l'harmonisation avec le cadre d'autosoins, parce qu'il s'agit probablement d'une réforme unique pour ces produits, et nous ne voudrions pas qu'il y ait des conséquences imprévues. À notre avis, la réforme doit être intégrée dans les processus de réflexion liés au projet de loi afin que l'on puisse voir de quelle façon le tout pourra être harmonisé.

Le deuxième enjeu dont nous vous faisons part, ici... La question de la portée des produits nous amène à parler de notre autre enjeu. Qu'on parle d'un rouge à lèvres, d'un shampoing, d'une pâte dentifrice ou d'une crème hydratante, il y a des chevauchements avec beaucoup d'autres produits réglementés. Il peut s'agir des colorants dans un rouge à lèvres coloré et d'autres couleurs que les produits peuvent avoir en commun, des ingrédients qui se retrouvent dans un shampoing et qu'on utilise aussi dans un nettoyant ou un désinfectant, ou encore d'une crème hydratante qui possède bon nombre des mêmes composantes qu'une crème médicamenteuse.

En réalité, dans notre industrie, il y a très peu d'ingrédients qui sont uniquement utilisés dans les produits cosmétiques. Les ingrédients que nous utilisons font partie d'un très large éventail d'ingrédients utilisés dans toute une gamme d'autres produits réglementés. Par conséquent, si un projet de loi s'intéresse à l'intention ou à la façon dont un produit ou un ingrédient est utilisé, où cela nous amène-t-il? De quelle façon peut-on intégrer cet aspect des choses dans ce cadre précis? Ce qui nous préoccupe, ce ne sont pas les essais sur les produits finis. Il n'y en a pas. Nous reconnaissons aussi que le but est de changer non pas ce qui s'est produit dans le passé, mais seulement ce qui se produira à l'avenir. Il n'y a pas beaucoup de nouveaux ingrédients qui voient le jour, mais il y en a de temps à autre. Un domaine où notre industrie manque vraiment de nouveaux ingrédients potentiels, c'est celui des agents de conservation et des antimicrobiens. Ce sont les ingrédients qui assurent l'innocuité des produits; ils préviennent les infections et la transmission des microbes. Il y en a très peu.

If one were to have a new antimicrobial developed in the future, it would be used in a host of products, pharmaceuticals, cosmetics, potentially drugs, foods. The question is: If it were approved requiring regulators, requiring some toxicological points for which there were not animal alternatives, how would that be treated? Would that particular ingredient be allowed to be used in a food, in a pharmaceutical, but not in a cosmetic when you in fact wouldn't add one further animal required for testing?

So it is an issue. It's less than that 0.001 per cent that gives us some concern. It's an area we by and large don't control because we usually purchase our ingredients from suppliers who are producing and testing ingredients for a large marketplace. Despite people thinking cosmetics is a big industry, we are a very small purchaser among all those ingredients. You don't take a lot of ingredients, in terms of volume, to go into those products.

We are also concerned about the way this bill would be structured because there are other federally and provincially mandated legislative regimes that require testing. The Canadian Environmental Protection Act is now reviewing some 23,000 substances, of which at least 1,000 are used in cosmetics, are being reviewed for human health and the environment. They may require testing that may require toxicological end points for which there is no non-animal test available.

The question becomes: How does that interact with this, as well as workplace safety and health legislation? We are supportive of where this is going, but we have a lot of issues around some of these details and that very small per cent, and we wouldn't want to see this result in some absurd regulatory requirements at the end of the day because we didn't address those details.

The Chair: Thank you very much. I will open the floor up to questions. I will offer the first ones to Senator Stewart Olsen, the sponsor, and to Senator Dyck, the critic.

Senator Stewart Olsen: If I may, I'll go last.

Senator Dyck: Thank you for your presentation, the information that you've provided to us and the complexity with regard to categorizing different personal care products.

Si, un jour, on met au point un nouvel antimicrobien, il sera utilisé dans toute une gamme de produits, des produits pharmaceutiques, des produits cosmétiques, éventuellement, des médicaments, et des aliments. La question est la suivante : s'il était approuvé par les organismes de réglementation sous réserve qu'on réalise certains essais toxicologiques pour lesquels il n'y a pas de solution de rechange aux essais sur les animaux, de quelle façon l'ingrédient serait-il traité? Cet ingrédient précis pourrait-il être utilisé dans un aliment et un produit pharmaceutique, mais pas dans un produit cosmétique, alors que, en fait, il ne serait pas nécessaire de réaliser ne serait-ce qu'un essai supplémentaire sur des animaux?

Par conséquent, il y a là un problème. C'est l'infime exception, moins de 0,001 p. 100, qui nous préoccupe. C'est un domaine que, de façon générale, nous ne contrôlons pas parce que nous achetons habituellement nos ingrédients de fournisseurs qui produisent et mettent à l'essai les ingrédients pour un très grand marché. Même si les gens croient que les cosmétiques sont une grande industrie, nous sommes de très petits acheteurs de tous ces ingrédients. Nous n'utilisons pas beaucoup d'ingrédients, pas en grande quantité, pour produire nos marchandises.

Nous sommes aussi préoccupés par la façon dont le projet de loi sera structuré, parce qu'il y a d'autres cadres législatifs obligatoires fédéraux et provinciaux qui exigent des essais. Prenons la Loi canadienne sur la protection de l'environnement. On procède actuellement à l'examen d'environ 23 000 substances, dont au moins 1 000 sont utilisées dans des cosmétiques. On examine ces substances pour en évaluer l'incidence sur la santé humaine et l'environnement. Il faudra peut-être réaliser des essais, dont certains essais toxicologiques pour lesquels il n'existe pas de solution de rechange aux essais sur des animaux.

Alors la question devient la suivante : de quelle façon cet examen s'inscrit-il dans tout ça, et que dire aussi des lois sur la santé et la sécurité au travail? Nous soutenons l'objectif du projet de loi, mais nous trouvons qu'il y a beaucoup de problèmes liés à certains de ces détails et à ce très petit pourcentage, mais, au bout du compte, nous ne voulons pas nous retrouver avec des exigences réglementaires absurdes parce que nous n'avons pas tenu compte, justement, de ces détails.

Le président : Merci beaucoup. Nous allons maintenant passer aux questions. Je vais offrir la première série à la sénatrice Stewart Olsen, la marraine, et à la sénatrice Dyck, sa critique.

La sénatrice Stewart Olsen : Si vous me le permettez, j'aimerais passer en dernier.

La sénatrice Dyck : Merci de votre exposé, des renseignements que vous avez fournis et d'avoir expliqué la complexité du classement des divers produits de soins personnels.

You mentioned that Health Canada is looking at a self-care products reform. Are you aware that in the States there's also a similar initiative whereby there's an bill before Congress on personal care products as well, with the main focus being safety? You mentioned safety a little bit, but there have been some recent cases with the safety of, for example, sunscreens — I don't know where sunscreens would fall under this categorization. Are they a cosmetic — where sunscreens have caused severe blistering and where lipsticks contain lead. What are your thoughts on safety versus the need for animal testing?

Mr. Praznik: Just to distinguish, with the testing that's required for a finished product, there's no need for animal testing related to those things that you're proving. What becomes an issue is on the safety of ingredients. When cosmetic manufacturers put together a product, they would look at the profile that the supplier provides of the testing and the profile for the use of that ingredient to see how it fits in that product.

What's really important is that products, by law in Canada, are required under the Food and Drugs Act to be safe; cosmetics, when used as required. In the case of the drug and NHP, they require some degree of pre-approval that has to be met to go to market. Health Canada, as the regulator, establishes the standards they want to ensure safety. So when it comes to meeting these toxicological end points, it's the regulator who, at the end of the day, has to decide whether or not there's sufficient data to demonstrate safety.

We believe products should be safe. We strive to ensure they're safe. I'm aware of one sunscreen, for example, about a year and a half ago that was made without a preservative and they had an issue around contamination. It was a child sunscreen, and they had to come off the market for a while until they worked out the product.

So there are risks to human health if you don't have the proper ingredients and safety in a product, and preservatives are a really important one.

Senator Dyck: Could you then comment on the balance between human safety versus animal testing? Because this is being driven by the fact that some animal testing is seen as cruel, yet there's also the need to protect public consumers.

Vous avez mentionné que Santé Canada envisage une réforme des produits d'autosoins. Saviez-vous que, aux États-Unis, il y a une initiative similaire et qu'un projet de loi devant le Congrès concerne là aussi les produits de soins personnels? L'accent est mis principalement sur l'innocuité. Vous avez parlé rapidement d'innocuité, mais il y a eu de récents cas connexes, par exemple, des écrans solaires — je ne sais pas dans quelle catégorie il faudrait mettre les écrans solaires, s'agit-il d'un cosmétique? — et on a déterminé que des écrans solaires avaient causé de graves problèmes de cloques. Il y a aussi eu des cas de rouges à lèvres contenant du plomb. Que pensez-vous de l'innocuité et du besoin d'avoir recours à des essais sur les animaux?

M. Praznik : Si vous me permettez une distinction, à la lumière des essais requis pour un produit fini, il n'est pas nécessaire de réaliser des essais sur des animaux pour les choses que vous soulevez. Là où il peut y avoir un problème, c'est du côté de l'innocuité des ingrédients. Lorsque des fabricants de cosmétiques créent un produit, ils regardent le profil que le fournisseur remet quant aux essais et le profil lié à l'utilisation de cet ingrédient pour déterminer dans quelle mesure il est approprié pour un produit.

Ce qui est très important, c'est que les produits — c'est ce que la Loi sur les aliments et drogues exige au Canada — soient sécuritaires, comme les cosmétiques, lorsqu'on les utilise de la façon indiquée. Dans le cas d'un médicament et d'un produit de santé naturel, il faut obtenir un certain niveau de préapprobation avant de pouvoir les mettre sur le marché. Santé Canada, en tant qu'organisme de réglementation, établit les normes en vertu desquelles il veut garantir l'innocuité. Par conséquent, lorsqu'il est question de respecter ces aspects toxicologiques, c'est la réglementation qui, au bout du compte, doit décider si, oui ou non, il y a suffisamment de données pour prouver l'innocuité.

Selon nous, les produits doivent être sécuritaires. Nous tentons de nous assurer qu'ils le sont. Nous sommes au fait d'un exemple qui date d'environ un an et demi et qui concerne un écran solaire qui a été fabriqué sans agent de conservation, ce qui a provoqué un problème de contamination. Il s'agissait d'un écran solaire pour enfants, et le produit a dû être retiré du marché pendant un certain temps jusqu'à ce que le problème soit réglé.

Par conséquent, il y a des risques pour la santé humaine si on n'a pas les bons ingrédients et qu'on n'assure pas l'innocuité d'un produit; et les agents de conservation sont très importants à cet égard.

La sénatrice Dyck : Pouvez-vous alors formuler des commentaires sur l'équilibre qu'il faut trouver entre l'innocuité pour les humains et les essais sur les animaux? Vous savez, l'initiative est fondée sur le fait que certains essais sur les animaux sont considérés comme cruels. Cependant, il est aussi important de protéger les consommateurs et le public.

Mr. Praznik: That's a fair question and a fair balance. I think what we've recognized, even those who have been proponents of this, is that there are certain areas around human safety and pharmaceuticals and foods, et cetera, where human health is very important and has outweighed that. Cosmetics have always been looked at as something frivolous and they are not, as you can see by these products. Cosmetics have been singled out as users of the same ingredients for this particular position.

But I think the real answer is, always has been and should continue to be a real effort to develop scientifically valid alternative methods to animal testing. That's really where this has to go. Our industry, particularly in the European Union and in the United States with two institutes, did a lot of work to develop the alternatives that have allowed us not to require those tests anymore. The same kind of impetus is needed in other places as well.

What makes this odd is the ingredient palate that we're talking about is shared with a host of other products and different types of product categories. But we're saying, here, that we're going to pick out one use from that same group and highlight it.

If this bill became law I would suggest there's probably virtually no animal in Canada whose numbers would change one bit. It certainly didn't in Europe, in the case of Great Britain, for example. I'm familiar with the numbers. The real effort has to be finding those alternatives for that general testing that goes on if we really want to reduce the numbers of animals used in testing.

Senator Eggleton: Thank you for being here, both of you. With respect to cosmetics, you say that animal testing is virtually non-existent in Canada. You go on to even give it a percentage: 99 per cent.

Mr. Praznik: Ninety-nine per cent, plus.

Senator Eggleton: Let me understand the rest of it, the 1 per cent. Is this largely the testing for pharmaceutical purposes, where you have an ingredient that you might be putting into a product?

Mr. Praznik: First, it is not needed for finished products. Second, the palate of ingredients we use is largely a well-known one. We have a lot of ingredients to work with or reformulate, so there's no need for any new animal testing. That's why we can say 99.9 per cent-plus, because where it is on those rare opportunities or circumstances where you have a new ingredient or a new use for an existing ingredient whose safety you have to now prove for that use, for the toxicological end points that the

M. Praznik : C'est une bonne question, et l'équilibre est légitime. Selon moi, ce que vous avons reconnu — et c'est même le cas des partisans du projet de loi —, c'est qu'il y a certains domaines, lorsqu'il est question de sécurité humaine et de produits pharmaceutiques, d'aliments, et cetera, où la santé humaine est très importante et doit l'emporter. Les cosmétiques ont toujours été considérés comme des produits frivoles et ils ne le sont pas, comme vous pouvez le constater en voyant ces produits. Les cosmétiques ont été pointés du doigt même s'ils utilisent ces mêmes ingrédients pour cette position précise.

Cependant, je crois que la bonne réponse est, a toujours été et devrait continuer d'être un réel effort pour mettre au point des méthodes de rechange aux essais sur les animaux qui sont valides scientifiquement. C'est vraiment là où il faut en venir. Notre industrie, particulièrement au sein de l'Union européenne et aux États-Unis, avec deux instituts, a fait beaucoup de travail pour mettre au point des solutions de rechange qui nous ont permis de ne pas avoir recours aux essais sur des animaux. C'est le même genre d'impulsion qui est nécessaire dans d'autres endroits aussi.

Ce qui rend la situation étrange, c'est que les ingrédients dont on parle sont aussi utilisés dans toute une gamme d'autres produits et dans des catégories de produits différents. Cependant, on semble dire ici qu'il faut choisir et mettre à part un type d'utilisation dans le groupe.

Si ce projet de loi est adopté, je dirais qu'il n'y aura probablement quasiment aucun changement en ce qui concerne le nombre d'animaux visés au Canada. Assurément, cela n'a rien changé en Europe, dans le cas de la Grande-Bretagne, par exemple. Je connais les chiffres. Ce qu'il faut vraiment faire, c'est trouver des solutions de rechange pour les essais généraux qui sont réalisés si nous voulons vraiment réduire le nombre d'animaux utilisés dans le cadre d'essais.

Le sénateur Eggleton : Je vous remercie beaucoup tous les deux d'être là. En ce qui a trait aux cosmétiques, vous dites que les essais sur les animaux sont quasi inexistantes au Canada. Vous avez même donné un pourcentage, soit : 99 p. 100.

M. Praznik : Plus de 99 p. 100.

Le sénateur Eggleton : Permettez-moi de comprendre ce qu'il advient du reste, le 1 p. 100. S'agit-il surtout d'essais à des fins pharmaceutiques, lorsqu'on a un ingrédient qu'on veut peut-être inclure dans un produit?

M. Praznik : Premièrement, les essais ne sont pas nécessaires pour les produits finis. Deuxièmement, la liste d'ingrédients que nous utilisons est, de façon générale, très bien connue. Nous avons beaucoup d'ingrédients avec lesquels travailler ou avec lesquels créer de nouvelles formules, alors ce n'est pas nécessaire de réaliser de nouveaux essais sur des animaux. C'est la raison pour laquelle nous pouvons parler de plus de 99,9 p. 100, parce que ce n'est qu'à de rares occasions ou dans

regulators will require, there may be no alternative to animal testing to do it.

But remember, that's not necessarily being done by our industry. That's being done by an ingredient supplier who is looking at that ingredient and saying, "If I can develop the safety portfolio, I'll make it available for pharmaceuticals, for food and for other products," and cosmetics would be one of those small users.

As drafted, what this legislation could do is say you can use that particularly preservative in a food because you would have the safety data for food for a pharmaceutical, but you couldn't use the safety data that you already have — not relating to any animals — to use it in a cosmetic. So it's that teeny part and again, we're focused on things like preservatives, which are really important to product safety.

Senator Eggleton: So you're saying if pharmaceutical testing is done, it will involve animals because that's a requirement of Health Canada.

Mr. Praznik: It depends.

Senator Eggleton: So are you saying that if you're going to take something from that test — some ingredient that you've put into a cosmetic — you shouldn't be penalized for doing that and you shouldn't be told that you can't do that, because it has nothing to do with the cosmetic testing but with pharmaceutical testing instead?

Mr. Praznik: That's right, but more precisely it will more likely be an ingredient something like a preservative that you would use in a pharmaceutical, cosmetic or food. It's not likely to be an active pharmaceutical ingredient, although in Canada, things like sunscreens are classified as drugs or natural health products and not as cosmetics.

Senator Eggleton: I understand the problem you relayed here.

We're told that 75 per cent of the cosmetics sold in this country come from the United States. How does that inventory get affected by the bill in its original form? We understand there might be some amendments, but we haven't seen that.

de rares circonstances qu'il y a un nouvel ingrédient ou une nouvelle utilisation d'un ingrédient existant dont l'innocuité doit être prouvée relativement à une utilisation, et que, pour les aspects toxicologiques exigés par l'organisme de réglementation, il n'y a peut-être pas de solution de rechange aux essais sur les animaux.

Mais n'oubliez pas, les essais ne sont pas réalisés par notre industrie; ils le sont par le fournisseur de l'ingrédient, qui regarde l'ingrédient et se dit : « Si nous pouvons créer un profil d'innocuité, le produit pourra être utilisé dans des produits pharmaceutiques, des aliments et d'autres produits. » Les entreprises de cosmétiques seraient l'un de ces petits utilisateurs.

Tel qu'il est rédigé, le projet de loi pourrait faire en sorte qu'on pourra utiliser un agent de conservation précis dans un aliment, parce qu'on aura des données sur l'innocuité pour un aliment ou pour un produit pharmaceutique, mais on ne pourra pas utiliser les mêmes données existantes sur l'innocuité — il n'y a aucun lien avec des animaux — pour pouvoir l'utiliser dans la confection d'un produit pharmaceutique. C'est donc ce tout petit élément et, encore une fois, nous mettons l'accent sur des choses comme les agents de conservation, qui sont extrêmement importants pour assurer l'innocuité des produits.

Le sénateur Eggleton : Par conséquent, vous dites que si les essais pharmaceutiques sont réalisés, on utilisera des animaux parce que c'est une exigence de Santé Canada.

M. Praznik : Tout dépend.

Le sénateur Eggleton : Vous dites donc que, si vous utilisez certains résultats d'essais — relativement à un ingrédient que vous intégrez dans un produit cosmétique —, on ne devrait pas vous pénaliser de le faire et on ne devrait pas vous dire que vous ne pouvez pas le faire, parce que cela n'a rien à voir avec des essais cosmétiques, et tout à voir avec des essais pharmaceutiques?

M. Praznik : C'est exact, mais, plus précisément, il sera plus probablement question d'un ingrédient, comme un agent de conservation, qu'on voudrait utiliser dans un produit pharmaceutique, un produit cosmétique ou un aliment. Il ne s'agira vraisemblablement pas d'un ingrédient pharmaceutique actif, même si, au Canada, des produits comme des écrans solaires sont considérés comme des médicaments ou des produits de santé naturels et non pas comme des cosmétiques.

Le sénateur Eggleton : Je comprends le problème que vous soulevez.

On nous dit que 75 p. 100 des cosmétiques vendus au pays viennent des États-Unis. Dans quelle mesure ces produits seront-ils touchés par la version initiale du projet de loi? Nous comprenons qu'il y aura peut-être certains amendements, mais nous ne les avons pas encore vus.

Mr. Praznik: Our legal counsel, Laura, has prepared a number of amendments. We have some concerns with the way the bill is drafted and its application. But properly drafted it should apply to any product sold in Canada, imported or not. By the way, in Canada, we import about twice as much as we export, but under free trade we became very efficient so most of our manufacturers export anywhere from 70 to 98 per cent of their production. We're a very integrated industry. In fact, our suppliers are very international and integrated. So it's not like this kind of work is even being done in Canada in many places. It's being done by a supplier for a world market in supplying ingredients.

Senator Eggleton: Does your organization represent some of the companies from which these products are imported from the United States?

Mr. Praznik: Yes. Most of our member companies export and import, et cetera.

Senator Eggleton: So animal testing is virtually non-existent in Canada, or at least 99 per cent-plus.

Mr. Praznik: I would say that is true for our industry around the world.

Senator Eggleton: You would relate that to the United States as well?

Mr. Praznik: I would say yes. It's a very integrated industry. Again, our industry around the world has been generally supportive of the bans and legislation on eliminating animal testing. The only little piece that still comes up is this piece about new ingredients for general use. If it was not developed for a cosmetic, does the regulator say you can't put that in a cosmetic? I know it's safe, but I can't use it because I can't use it.

That's the tiny piece that has given us concern with this type of legislation. It's very small. That's why I'm saying we're generally supportive of this. I think if a lot of good brain power got around the table at the right time, including my colleagues from the Humane Society, Animal Alliance and others, with the right legal counsel, we could probably find a way to bridge those gaps.

Senator Stewart Olsen has been working with us; It needs that kind of effort. The one caveat I would put on it is the real key people who need to be in the room are Health Canada and the

M. Praznik : Notre avocate, Laura, a préparé un certain nombre d'amendements. Nous éprouvons certaines préoccupations quant à la façon dont le projet de loi a été rédigé et au sujet de son application. Cependant, s'il est bien rédigé, il devrait s'appliquer à tous les produits vendus au Canada, qu'ils soient importés ou non. En passant, au Canada, nous importons deux fois plus de produits que nous en exportons, mais, grâce au libre-échange, nous sommes devenus très efficaces, et la plupart de nos fabricants exportent de 70 à 98 p. 100 de leur production. Nous sommes une industrie très intégrée. En fait, nos fournisseurs sont très présents à l'échelle internationale et sont très intégrés. Ce n'est donc pas comme si une bonne partie de ce travail est fait dans beaucoup d'endroits au Canada. Le travail est fait par un fournisseur pour le marché mondial dans lequel il fournit les ingrédients.

Le sénateur Eggleton : Votre organisation représente-t-elle certaines des entreprises dont ces produits sont importés des États-Unis?

M. Praznik : Oui. La plupart de nos entreprises membres exportent et importent des produits, et ainsi de suite.

Le sénateur Eggleton : Alors les essais sur les animaux sont quasiment inexistantes au Canada, ou au moins à plus de 99 p. 100.

M. Praznik : Je dirais que c'est le cas pour l'industrie dans le monde entier.

Le sénateur Eggleton : Vous dites que c'est aussi le cas aux États-Unis?

M. Praznik : Oui. L'industrie est très intégrée. Encore une fois, notre industrie à l'échelle internationale a été, de façon générale, favorable aux interdictions et aux lois éliminant les essais sur les animaux. La seule petite chose qui revient souvent, c'est la question des nouveaux ingrédients destinés à une utilisation générale. Si l'ingrédient n'a pas été mis au point pour un produit cosmétique, cela signifie-t-il que l'organisme de réglementation peut interdire qu'on l'utilise dans un produit cosmétique? Je sais que l'ingrédient est sécuritaire, mais je ne peux l'utiliser, pour aucune raison.

Ce tout petit enjeu nous préoccupe dans ce genre de projet de loi. C'est très limité. C'est la raison pour laquelle je dis que, de façon générale, nous sommes favorables à l'initiative. Selon moi, si beaucoup de personnes très intelligentes se réunissaient au bon moment — y compris mes collègues de la Société protectrice des animaux, de l'Alliance animale et d'autres intervenants, avec le bon avocat —, nous pourrions probablement trouver une façon d'éliminer ces lacunes.

La sénatrice Stewart Olsen a travaillé en collaboration avec nous. Il faut ce genre d'effort. La seule mise en garde que je formulerais, c'est que les vraies bonnes personnes qui doivent être dans la salle sont les représentants de Santé Canada et les

people working on the framework because they're the ones who have to make it work.

Senator Eggleton: They're in the room.

Mr. Praznik: It's not the right branch today.

[*Translation*]

Senator Mégie: I'm going to continue along the same lines as Senator Eggleton, in relation to your comment that more than 90 per cent of products are no longer tested on animals. Does that mean that, when products are labelled as made in Canada or sold in Canada, we can be assured that they were not tested on animals? What about products from other countries? One witness told us that legislation prohibiting animal testing already exists. Could this bill ensure protection against the use of animal-tested products?

[*English*]

Mr. Praznik: First, understand that cosmetics is an international business. They tend to be manufactured in one or two locations for world markets. One can never guarantee what happens in other jurisdictions, but what we can control is what happens within our border. Where the use of animal testing data hits into the system is when you are bringing to market in Canada a product and you have to either provide safety data or be able to indicate that the product is safe. Whether it's a cosmetic where you notify or it's a cosmetic that's a drug or NHP, there has to be safety data. If we are prohibiting or limiting the use of that data, you just can't use it, so if something happened in another jurisdiction it's of no value to bring that product into Canada.

The second part is cosmetics that are made in Canada and exported, and we are very supportive. We have some refinements on wording to make it clearer that on finished cosmetic products made in Canada we would be supportive of a ban on testing on those products in Canada. It isn't being done now. That we can control.

There are some countries in this world that use animal testing on finished products, in essence on imported products, as a means to deal with trade matters. Quite frankly, we all should be encouraging them. Our industry is working internationally to get China to move away from that. But what we can control is what happens in Canada or how products come to market here and the data that's required to support them.

personnes qui travaillent sur le cadre parce que ce sont elles qui doivent faire le travail.

Le sénateur Eggleton : Ils sont là.

M. Praznik : Aujourd'hui, ils ne représentent pas la bonne direction générale.

[*Français*]

La sénatrice Mégie : Je poursuis dans la même veine que le sénateur Eggleton lorsque vous dites qu'il y a plus de 90 p. 100 de ces produits qui ne font plus l'objet d'essais sur les animaux. Est-ce que cela veut dire que si des produits portent la mention « fabriqués au Canada » ou « vendus au Canada », on est assuré qu'ils n'ont pas été testés sur les animaux? Qu'en est-il des produits qui viennent d'ailleurs? Un témoin nous a dit qu'il existe déjà des lois qui interdisent les essais sur les animaux. Ce projet de loi pourrait-il assurer notre protection contre ces produits?

[*Traduction*]

M. Praznik : Premièrement, il faut comprendre que l'industrie des cosmétiques est une industrie internationale. Les produits ont tendance à être fabriqués dans un ou deux endroits pour les marchés mondiaux. On ne peut jamais garantir ce qui se passe dans les autres administrations, mais nous pouvons contrôler ce qui se passe au sein de nos frontières. Lorsque les données sur le recours à des essais sur les animaux entrent dans le système, c'est lorsqu'on offre sur le marché canadien un produit et qu'il faut soit fournir des données sur l'innocuité, soit pouvoir indiquer que le produit est sécuritaire. Que ce soit un cosmétique qui fait l'objet de l'avis ou un cosmétique qui est un médicament ou un produit de santé naturel, il doit y avoir des données sur l'innocuité. Si nous interdisons ou limitons l'utilisation de ces données, on ne peut tout simplement pas les utiliser, donc, si quelque chose se passe dans une autre administration, il ne vaut pas la peine d'importer ce produit au Canada.

Le deuxième volet concerne les cosmétiques qui sont fabriqués au Canada et exportés, et là, nous sommes très favorables. Nous avons prévu certaines améliorations du libellé pour qu'il soit plus clair, mais pour ce qui est des produits cosmétiques finis fabriqués au Canada, nous serions favorables à une interdiction des essais sur ces produits au Canada. On n'en fait pas actuellement. C'est quelque chose que nous pouvons contrôler.

Certains pays dans le monde utilisent des essais sur les animaux dans le cas de produits finis, essentiellement des produits importés, pour des raisons liées au commerce. Très franchement, nous devrions tous les encourager. Notre industrie travaille à l'échelle internationale afin que la Chine mette fin à de telles pratiques. Cependant, ce que nous pouvons contrôler, c'est ce qui se produit au Canada ou de quelle façon les produits

[*Translation*]

Senator Mégie: I'm going to ask you another question. Since animal testing is hardly ever used in Canada anymore, would you go so far as to question the usefulness of this bill, given that it applies to such a small number of products?

[*English*]

Mr. Praznik: Yes, you could probably say this, but I'll give you a reason why, and I think it would probably be supported by some of the folks and organizations that have supported this. If properly done, where we can all make this work with and we don't create some absurdities in regulation, I think it sends a very symbolic message to the world to get on with the work generally about eliminating animal testing and developing alternatives, scientifically, to eliminate animal testing. It also sends a message to regulatory authorities that when those are developed and validated by regulators that they should be used as the method of approving safety.

There is no pressing urgency that we will save animals today in Canada because I don't think there are any to save. What this will do is send a very symbolic message, so getting the details right and making sure we are not creating absurdities in our regulation is important. You can see the chart. It may look insurmountable, but it is not impossible to get this right. That is why that symbolism.

Senator Dean: Thank you for your presentation. We see your ministerial skills in full flight here; very impressive.

Back to the 1 per cent. We have heard from witnesses earlier that there are already available alternatives to animal testing. Could you comment on that?

In cases where that isn't possible, there is an exemption under clause 18.2 where the minister can permit animal testing in prescribed circumstances. Is that not broad enough to cover your concerns? If so, is there a regulatory exemption approach that is a bit broader than this or could be tweaked to cover off your concern? Frankly, I look at this, and I do think this is surmountable when I look at the products.

pénètrent le marché, ici, et les données requises pour les soutenir.

[*Français*]

La sénatrice Mégie : Je vais oser vous poser une autre question. Comme cela ne se fait presque plus au Canada, iriez-vous jusqu'à remettre en question l'utilité de ce projet de loi, puisqu'il ne s'applique qu'à un petit nombre de produits?

[*Traduction*]

M. Praznik : Oui, on pourrait probablement le dire, mais je vais vous donner une explication, et je crois que certaines des personnes et des organisations qui ont offert leur soutien seraient probablement d'accord. Si on fait bien les choses, et que nous pouvons tous nous assurer que cela fonctionne sans créer d'absurdité au niveau de la réglementation, je crois qu'on envoie un message très symbolique au monde afin que tout le monde s'efforce, de façon générale, d'éliminer les essais sur les animaux et de mettre au point des solutions de rechange, scientifiquement, pour éliminer les essais sur les animaux. C'est aussi une façon d'envoyer un message aux organismes de réglementation : lorsque ces méthodes sont mises au point et validées par les organismes de réglementation, il convient de les utiliser comme méthode d'approbation en ce qui a trait à l'industrie.

Il n'y a pas une situation urgente et pressante, et nous ne sauverons pas d'animaux, aujourd'hui, au Canada, parce que je ne crois pas qu'il y ait d'animaux à sauver. Ce qu'on fera en procédant ainsi, c'est envoyer un message très symbolique; il est donc important de peaufiner les moindres détails et de s'assurer de ne pas créer des absurdités en ce qui a trait à la réglementation. Vous pouvez voir le graphique. La tâche peut sembler insurmontable, mais il n'est pas impossible de bien faire les choses. C'est la raison de ce symbolisme.

Le sénateur Dean : Merci de votre exposé. On voit bien vos compétences ministérielles pleines et entières, ici. C'est très impressionnant.

Revenons au 1 p. 100. Nous avons entendu des témoins plus tôt affirmer qu'il y avait déjà des solutions de rechange accessibles aux essais sur les animaux. Pouvez-vous formuler des commentaires à ce sujet?

Dans les cas où ce n'est pas possible, il y a une exemption au titre de l'article 18.2 en vertu duquel le ministre peut permettre des essais sur des animaux dans des situations précises. Cette exemption n'est-elle pas assez générale pour dissiper vos préoccupations? Dans l'affirmative, y a-t-il une approche d'exemption réglementaire qui serait un peu plus générale que celle-ci ou qu'on pourrait parfaire afin de dissiper votre préoccupation? Franchement, je regarde tout ça, et j'estime que c'est un problème qui peut être réglé lorsque je regarde les produits.

First, we have been told there are alternatives to animal testing for the 1 per cent. Is that true or not?

Second, what is wrong with the exemption that we already have and the ministerial powers that are already in this bill?

Mr. Praznik: Thank you, senator. If I could refer you to the second page of the document I handed out. Under “Development of alternative methods to animal testing,” in the second paragraph of 2(b), I highlight some of the areas where alternatives have been developed.

It is not just developing it. Regulators have to accept it as being sufficient.

The next paragraph flags some of the areas where science has just not been able yet to produce an alternative to animal testing that will be sufficient to prove the toxicological point.

It is this area where you have a new ingredient and new use of an ingredient and there is no other way to prove safety to a regulator without that test. That is the area we are talking about. The ingredients we are particularly concerned about are things like preservatives because they are the ones where we have the short palate. You can see where we are short.

When it comes back to the provision you referenced, the trouble we have with that is it requires notice and a public hearing. We think the public hearing was probably supported by some because what company will ever ask for a public hearing and be attacked by a whole bunch of groups and go through all of that? It is probably not worth it.

If I may put on my old hat as a former health minister. It is always important when you draft legislation that there be a safety valve of some sort that a minister can trigger in the interest of public safety. We would suggest that in responsible legislation there be one. If it does happen, it could be around a preservative.

I will give you quick example a bit unrelated to animal testing. You are familiar with parabens. They have been attacked by many. They are a widely used preservative.

A few years ago companies started moving to another preservative called MI/MCI because it was viewed as safer than parabens. The trouble is that everyone moved into it, and it was

Premièrement, on nous a dit qu’il y a des solutions de rechange aux essais sur les animaux pour le 1 p. 100. Est-ce vrai ou non?

Deuxièmement, quel est le problème avec l’exemption que nous avons déjà et les pouvoirs ministériels déjà prévus dans le projet de loi?

M. Praznik : Merci, monsieur le sénateur. Veuillez s’il vous plaît consulter la deuxième page du document que j’ai distribué. Sous la rubrique « L’élaboration de méthodes de remplacement de l’expérimentation animale », au deuxième paragraphe de la section 2b), je souligne certains des domaines où des solutions de rechange ont été mises au point.

Il ne suffit pas de les mettre au point; les organismes de réglementation doivent juger les méthodes suffisantes.

Le paragraphe suivant précise certains des domaines où la science n’a tout simplement pas encore été capable de produire une solution de rechange aux essais sur les animaux qui soit suffisante pour prouver un aspect toxicologique.

C’est ici qu’il peut y avoir un nouvel ingrédient ou une nouvelle utilisation d’un ingrédient sans qu’il y ait d’autres façons de prouver l’innocuité à la satisfaction d’un organisme de réglementation à part des essais sur des animaux. C’est de ces situations que nous parlons. Les ingrédients qui nous préoccupent particulièrement sont des substances comme les agents de conservation, parce que nous n’en avons pas beaucoup. Vous pouvez voir là où nous avons peu de choix.

Pour revenir à la disposition dont vous avez parlé, le problème, selon nous, c’est qu’il faut un préavis et une audience publique. Nous croyons que les audiences publiques ont probablement été soutenues par certaines personnes parce que, vraiment, quelle entreprise demandera une audience publique pour ensuite être attaquée par un grand nombre de groupes? Qui voudra passer par tout ça? Le jeu n’en vaudra probablement pas la chandelle.

Si vous me permettez, je vais mettre mon ancien chapeau de ministre de la Santé. Lorsqu’on rédige un projet de loi, il est toujours important de prévoir une soupape de sécurité quelconque qu’un ministre peut utiliser dans l’intérêt de la sécurité publique. À notre avis, dans un projet de loi responsable, il doit y avoir une telle mesure. Si on s’en sert, ce pourrait être au sujet d’un agent de conservation.

Je vais vous donner un exemple rapide qui n’est pas tout à fait lié aux essais sur les animaux. Vous connaissez les parabènes. Beaucoup de personnes se sont élevées contre les parabènes. Il s’agit d’un agent de conservation couramment utilisé.

Il y a quelques années, les entreprises ont commencé à adopter un autre agent de conservation appelé MI/MCI, parce qu’il était considéré comme plus sécuritaire que les parabènes. Le

discovered shortly thereafter that it was increasing skin sensitivity in 1, 2 per cent of the population, which is pretty high. I don't remember the exact number. The result was regulators in Europe and Canada banned it in leave-on products, so people had to go back to parabens.

It comes back to the area of safety around it, and how does a minister have a safety valve? How does industry or a regulator operate when they know that this particular preservative is safe? They have seen the safety data, but they can't look at it for what is defined as a cosmetic. How do you deal with that? That is that little area where we have to figure out a way to address it.

I appreciate others may think, "Do you create a back door for animal testing?" I can understand that argument, but we need to get all these parties together to say, "There is the line," and figure out a way to ensure we can still meet that very rare public need versus making sure there isn't a back door to the principle. That is the challenge, and we are committed to helping resolve that.

In context, I want to add that there are not a lot of new ingredients. There are not a lot of new things. We are always remixing and finding new ways, but it is the small time when it happens, particularly with something like preservatives, that it becomes important.

Our trouble with that provision is I don't think it would work. How do we address this issue? That is the troubling part. I think we have to get some good minds, including those at Health Canada, in the room to figure out how to do it.

Senator Dean: Do you think the answer lies in 18.2?

Mr. Praznik: Well, there are different ways to do it. You could give the minister the power to allow an ingredient where they think it is important to public health and safety.

When I was minister, there was a seniors' home in Manitoba that was falling apart. My only option was to pull their licence and send 40 people onto the street in 40 below in February because I had no power to intervene and do the right thing. I had to cajole the owners to do it. We amended the act to give that prerogative to the minister under certain circumstances.

problème, c'est que tout le monde l'a adopté, et on a découvert peu après qu'il augmentait la sensibilité de la peau dans 1 ou 2 p. 100 de la population, ce qui est beaucoup. Je ne me souviens pas du nombre exact. Par conséquent, les organismes de réglementation d'Europe et du Canada l'ont interdit dans les produits sans rinçage, et les gens ont dû recommencer à utiliser les parabènes.

On revient à la question de l'innocuité et à la question de savoir comment un ministre peut avoir accès à une soupape de sécurité. De quelle façon l'industrie ou un organisme de réglementation se comportent-ils lorsqu'ils savent qu'un agent de conservation précis est sécuritaire? Ils ont vu les données sur l'innocuité, mais ils ne peuvent pas les utiliser lorsque le produit est considéré comme un cosmétique. De quelle façon peut-on composer avec une telle situation? C'est une question très précise à laquelle nous devons réfléchir afin de trouver une solution.

Je comprends que d'autres diront : « Créez-vous ainsi un moyen détourné d'avoir accès à des essais sur les animaux »? Je comprends cet argument, mais il faut réunir toutes ces parties et dire : « Voilà où nous traçons la ligne », puis trouver une façon de s'assurer de pouvoir quand même répondre à ce besoin public très rare tout en s'assurant qu'il n'y a pas de façon de contourner le principe sous-jacent. Il est là, le défi, et nous sommes déterminés à aider à trouver une solution.

En guise de contexte, je veux aussi ajouter qu'il n'y a pas beaucoup de nouveaux ingrédients. Il n'y a pas beaucoup de nouveautés. Nous sommes toujours en train de faire de nouveaux mélanges et de trouver de nouvelles façons de faire, mais il y a de rares occasions où ça se produit, particulièrement lorsqu'on parle des agents de conservation, et là, ça devient important.

Ce qui nous préoccupe avec la disposition, c'est que nous ne croyons pas qu'elle fonctionnera. De quelle façon peut-on régler ce problème? C'est ça qui est inquiétant. Je crois que nous devons réunir de grands esprits, y compris ceux de Santé Canada, afin de trouver une façon d'y arriver.

Le sénateur Dean : Croyez-vous que la réponse se trouve à l'article 18.2?

M. Praznik : Eh bien, il y a différentes façons de le faire. Vous pourriez donner au ministre le pouvoir de permettre l'utilisation d'un ingrédient lorsqu'il croit qu'il est important de le faire pour des raisons de santé publique et de sécurité.

Lorsque j'étais ministre, une résidence pour personnes âgées au Manitoba tombait en ruines. Ma seule option était de retirer le permis et de mettre 40 personnes dans la rue alors qu'il faisait moins 40, en février, parce que je n'avais aucun pouvoir pour intervenir et faire la bonne chose. J'ai dû supplier les propriétaires de le faire. Nous avons modifié la loi pour donner une prerogative aux ministres dans certaines circonstances.

Protecting public safety is part of the balance. Any time you are restricting how you use a product, you have to have some safety valve in there.

Senator Petitclerc: My question has been mostly answered. You framed it as the “backdoor effect.” The way I understand it and with everything that we have listened to, if we do have those tens of thousands of already tested chemicals and those successful businesses that have proven that you can do without animal testing, then as far as I understand it, we are not in the life-saving business. It is hard for me to understand how any testing is justified.

I heard you, but my fear is that by those exceptions, you feel — it is a big business. There may be overlaps or even partnerships, and some ingredients may be tested in a way that could be said that it is for drugs, but I don’t know. Maybe I am going on about a conspiracy theory. I want to hear you out on that. I know you talked about it a bit, but I feel it is a justified fear.

Mr. Praznik: Anytime when I was on that side of the table and there were difficult, tough, complex issues, if you can get all the parties together — my colleagues who are here from various organizations, Health Canada and lawyers in the room — you can usually figure out a way to make this work.

I don’t want to speak for anyone, but if I was on the other side and you put some exemption, does that get used to push the envelope? That is legitimate. On the other hand, you don’t want to prohibit a legitimate issue that needs to be resolved. You have to figure out a way to do it.

We have some thoughts on it, but, in fairness, more people should be in the room.

Getting back to the crux of your question, if you look at some of the kinds of products we use, these aren’t beauty products in just saying it is a lipstick or coloured cosmetics. “Cosmetics” in Canada includes a whole bunch of things, including shampoos. If you put a sunscreen in them, they become a drug or an HP, which would be protected. You are talking about sun protection, hygiene and all of these things.

Many of these products contain water. They can become bad and spread. There was a case in England a few years ago where someone was putting a product on a kid, and it kept reinfecting a wound, because there wasn’t a proper preservative. So this is a matter of health.

La protection de la sécurité publique fait partie du tout. Chaque fois qu’on limite la façon dont on peut utiliser un produit, il faut prévoir une soupape de sécurité.

La sénatrice Petitclerc : Vous avez déjà répondu en grande partie à ma question. Vous avez parlé d’un « moyen détourné ». D’après ce que je comprends, et vu tous les témoignages que nous avons entendus, si nous avons déjà ces dizaines de milliers de produits chimiques déjà testés et ces entreprises prospères qui ont prouvé qu’elles peuvent s’en sortir sans essai sur les animaux, d’après ce que j’en comprends, nous ne sommes pas là pour sauver des vies. J’ai de la difficulté à comprendre que des essais, quels qu’ils soient, soient justifiés.

J’ai compris ce que vous avez dit, mais ma crainte, c’est qu’avec ces exceptions, vous estimez... C’est un secteur très important. Il peut y avoir des chevauchements ou même des partenariats, et certains ingrédients peuvent faire l’objet d’essais sous prétexte que c’est pour des médicaments, mais je ne sais pas... C’est peut-être juste moi qui vois là une théorie du complot. J’aimerais savoir ce que vous en pensez. Je sais que vous en avez déjà parlé un peu, mais j’ai l’impression que c’est une crainte justifiée.

M. Praznik : Chaque fois que j’ai été de votre côté de la table et qu’il y avait des enjeux difficiles, ardu et complexes, si on réussissait à réunir toutes les parties — mes collègues, qui représentent ici diverses organisations, Santé Canada et les avocats dans la salle —, on pouvait habituellement trouver une solution.

Je ne veux pas parler pour quiconque, mais si j’étais de l’autre côté et que vous permettiez une exemption... Est-ce qu’on pourrait l’utiliser pour repousser les limites? C’est une crainte légitime. D’un autre côté, on ne peut pas refuser de régler un problème légitime auquel il faut trouver une solution. Il faut trouver une façon d’y arriver.

Nous avons certaines idées à ce sujet, mais, pour être juste, il devrait y avoir plus de personnes dans la salle.

Pour revenir au nœud de votre question, si vous regardez certains des types de produits que nous utilisons, il ne s’agit pas uniquement de produits de beauté, comme un rouge à lèvres ou des cosmétiques colorés. Les « cosmétiques », au Canada, incluent beaucoup de choses, y compris les shampoings. Si vous ajoutez un écran solaire dans un produit, il devient un médicament ou un produit de santé et il sera protégé. On parle de protection solaire, d’hygiène et de toutes ces choses.

Beaucoup de ces produits contiennent de l’eau. Ils peuvent se détériorer, et les bactéries peuvent se propager. Il y a eu une situation en Angleterre, quelques années plus tôt. Quelqu’un appliquait un produit sur un enfant, ce qui réinfectait toujours la blessure, parce que le produit ne contenait pas un agent de conservation approprié. C’est donc une question de santé.

The area we get down to, and the exception makes the rule, to some degree, is the area where we have the least and shrinking palate of ingredients. And it isn't just us but everyone. It is an essential part of most of these products that require a preservative. If you close the door to a new preservative, like we saw with MI/MCI, what do you do?

I appreciate the argument: Should you be opening the door to some new magic ingredient that makes us all look like we're — I like to tell people I'm 85 and use great anti-aging products, but you wouldn't believe me. I can see that balance, but on the other hand, how do you close the door? How do you as a committee say some day that we couldn't use a good preservative in a product because it required an animal testing component, so we used a lesser preservative that might not be as safe?

Remember that preservatives are antimicrobials they are toxins that kill microbes. They have to be sufficient to kill a microbe and yet not harm the human using them.

The Chair: Mr. Praznik, we are going down this road a lot. The ultimate question is this: Is a cosmetic necessary to use an unsafe component? There are bigger issues than where you are going with this, so let's move on.

Mr. Praznik: Yes.

Senator Raine: Thank you for giving us this information. My understanding is that there are already many products — as you said in your remarks, we have a history of safe use and have well-known safety profiles, and many products on the market.

We are really looking at this with regard to new ingredients in new products. What is driving the desire for new if the old one is working? Is it because it is perhaps more economical for the manufacturer — profit-driven — or is it a marketing-driven thing to say “new and improved” — gets rid of more wrinkles, et cetera?

If we are doing that for those reasons and step over the line to say we ought to test on animals, I'm not comfortable with that. What is driving the need for new cosmetic products?

Là où on s'en va — et l'exception confirme la règle, dans une certaine mesure —, c'est dans la catégorie où nous avons le moins d'ingrédients, et la liste raccourcit. Et ce n'est pas seulement nous, mais tout le monde. Un agent de conservation est essentiel à la plupart de ces produits. Si on ferme la porte à un nouvel agent de conservation, comme on l'a vu pour le MI/MCI, que fera-t-on?

Je comprends l'argument : devrions-nous permettre l'utilisation d'un nouvel ingrédient magique qui nous donne tous l'air d'avoir... J'aime dire aux gens que j'ai 85 ans, mais que j'utilise de très bons produits anti-âge, mais vous ne me croiriez pas. Je comprends l'équilibre à trouver, mais, d'un autre côté, comment peut-on fermer la porte? Comment pouvez-vous, en tant que comité, dire, un jour, qu'on ne peut pas utiliser un bon agent de conservation dans un produit parce qu'il a fallu procéder à des essais sur des animaux, nous forçant ainsi à utiliser un agent de conservation de moins bonne qualité qui n'est peut-être pas aussi sécuritaire?

N'oubliez pas que les agents de conservation sont des antimicrobiens. Ce sont des toxines qui tuent des microbes. Leur puissance doit être suffisante pour tuer un microbe, mais pas trop de façon à ne pas être préjudiciable pour les humains qui l'utilisent.

Le président : Monsieur Praznik, c'est une situation dans laquelle on se retrouve souvent. Au bout du compte, la question est la suivante : un produit cosmétique est-il nécessaire au point où il faut utiliser une composante non sécuritaire? Il y a des enjeux plus importants que là où vous semblez vouloir aller, alors passons à autre chose.

M. Praznik : Oui.

La sénatrice Raine : Merci de nous fournir ces renseignements. Je crois comprendre qu'il y a déjà beaucoup de produits... Comme vous l'avez dit dans votre déclaration, nous avons, par le passé, misé sur une utilisation sécuritaire, nous avons des profils d'innocuité bien connus, et il y a beaucoup de produits sur le marché.

Nous nous penchons vraiment sur la question des nouveaux ingrédients dans de nouveaux produits. Qu'est-ce qui nous pousse à vouloir du nouveau si ce qu'on a fonctionne déjà? Est-ce, peut-être, parce que le produit sera moins cher pour le fabricant — on procéderait alors pour des raisons de profits — ou est-ce pour des raisons de commercialisation, pour dire « nouveau et amélioré », « éliminer plus de rides » et ainsi de suite?

Si on procède ainsi pour ces raisons, qu'on franchit la ligne et qu'on affirme qu'il faut réaliser des essais sur les animaux, je ne suis pas à l'aise avec ça. Qu'est-ce qui crée le besoin pour de nouveaux produits cosmétiques?

Mr. Praznik: If you look at the history of cosmetics and fashion, they are new. I remember companies that make coloured cosmetics that don't involve animal testing at all, and every year, at any given time, 16 or 20 per cent of their products are new. There are new colours for the season. That is the nature of this business. There will always be new products.

Any product you bring to the market is usually done using existing products; it won't be covered by this. The concern gets to be regarding the rare occasions when you truly have some new ingredient or new use for an ingredient that you have to demonstrate to the regulator the safety. This isn't because the industry is doing testing to make a better product. This is because governments require testing on these substances. Not only for the product that is going for market, but we have seen under CEPA, environmental effects of that product, and under workplace safety and health.

I understand your concern, but you will get a lot of new products every year, senator, and they will not involve animal testing or the need for it. But there is that small part where they may require testing under some other regulatory scheme.

The Chair: But, Mr. Praznik, isn't the purpose of this bill to prevent that occurring when that product is named as a cosmetic?

Mr. Praznik: Please repeat that, senator. I want to make sure I understand what you are saying.

The Chair: Isn't the purpose of this bill to say that you cannot order animal testing for that product that is going in to produce a cosmetic, if that is the driving force? You are arguing on behalf of the cosmetic industry. The drug industries are perfectly capable of handling themselves.

Mr. Praznik: What I am saying, Mr. Chair, is that we don't need testing on a product; it is not required on a product.

The Chair: You were referring to a new component into a new product.

Mr. Praznik: And our obligation under the law today is to produce a safe product. Ingredients that are available to us that are widely used in other things, and if it is a new ingredient — because existing isn't counted — you would be prohibiting us from using that.

The Chair: Exactly.

M. Praznik : Si vous regardez l'historique des produits cosmétiques et de la mode, ce sont des domaines nouveaux. J'ai en mémoire des entreprises qui produisent des cosmétiques colorés sans procéder à des essais sur des animaux, et, chaque année, à tout moment, de 16 à 20 p. 100 de leurs produits sont des nouveautés. Il y a de nouvelles couleurs pour la saison. C'est la nature du secteur. Il y aura toujours de nouveaux produits.

Tous les produits qu'on présente sur le marché sont habituellement créés à partir de produits existants et ne seront pas touchés par ce qu'on fait ici. Le problème concerne les rares occasions où il y a vraiment un nouvel ingrédient ou une nouvelle utilisation pour un ingrédient et qu'il faut en prouver l'innocuité aux organismes de réglementation. Ce n'est pas que l'industrie fait des essais pour améliorer un produit. C'est parce que les gouvernements exigent qu'on mette à l'essai ces substances, et pas seulement pour le produit qui sera offert sur le marché, mais on le fait aussi, au titre de la LCPE, pour connaître les effets environnementaux d'un produit, comme on le fait pour des raisons liées à la santé et la sécurité au travail.

Je comprends votre préoccupation, mais il y aura beaucoup de nouveaux produits, chaque année, madame la sénatrice, et ces produits n'auront pas fait l'objet d'essais sur les animaux. De tels essais n'auront pas été nécessaires. Cependant, il y a de rares situations où des essais peuvent être requis en vertu d'autres cadres réglementaires.

Le président : Cependant, monsieur Praznik, l'objectif du projet de loi n'est-il pas de prévenir ces essais lorsqu'un produit est considéré comme un cosmétique?

M. Praznik : Pouvez-vous répéter, monsieur le sénateur? Je veux m'assurer de bien comprendre ce que vous dites.

Le président : L'objectif du projet de loi n'est-il pas de dire qu'on ne peut pas demander des essais sur des animaux pour un produit qui servira à créer un cosmétique, si c'est le motif principal? Vous êtes ici pour défendre l'industrie des cosmétiques. L'industrie pharmaceutique est tout à fait capable de se défendre.

M. Praznik : Ce que je dis, monsieur le président, c'est qu'il n'est pas nécessaire de réaliser des essais sur un produit, et ce n'est pas requis pour un produit.

Le président : Vous parliez de nouvelles composantes dans un nouveau produit.

M. Praznik : Et notre obligation au titre de la loi actuelle, c'est de produire un produit sécuritaire. Les ingrédients qui nous sont accessibles et sont grandement utilisés dans d'autres choses... Et si on parle d'un nouvel ingrédient — parce que les produits existants ne comptent pas —, vous nous empêcheriez de l'utiliser.

Le président : Exactement.

Mr. Praznik: Yes.

The Chair: Exactly. That is the purpose of this bill, isn't it?

Mr. Praznik: Yes. And the difficulty we have is that the small area of —

The Chair: Exactly. You have been going around it very well, but I wanted to get back to the point so that the committee understands it. They may agree with you, but we need to get to the point.

Senator Raine: As a follow-up to that, if we include in the legislation ministerial discretion to override for that small number of cases, can we handle it that way?

Mr. Praznik: Could be. One would have to look at how that was worded. The current wording we don't think would work.

Senator Stewart Olsen: Thank you for being here. I have to mention that this bill has been on the books for quite some time. Regarding some of these things, today was the first time that I have heard of them. I know efforts were made in the drafting of the bill to speak with all involved, including you and certainly the Humane Society. To say that wasn't done and that people were not spoken with —

When you bring a new product to market, and you have that new ingredient in it, can you not work with the regulators to circumvent or ask for an exemption? I don't understand. No legislation will ever be perfect. It is about as perfect as — we do our best, but you are going way into the future with “maybe, if, and.”

The European Union, which has moved into this for some years now — these same arguments were made. In fact, the European Union's ban was challenged, and the challenge was defeated.

I am wondering why you think we have to do better or rewrite the legislation? I don't quite understand. We have a derogation clause, so I am not sure where you are going.

Mr. Praznik: One word: clarity. People who will use this legislation, these amendments to the Food and Drugs Act, whether they be the people who have to administer them or the companies who have to apply and live by them, are entitled in legislation to be as clear as possible about what our intent is and what we are trying to do.

M. Praznik : Oui.

Le président : Exactement. C'est l'objectif du projet de loi, non?

M. Praznik : Oui. Et notre problème tient à la petite proportion de...

Le président : Exactement. Vous avez beaucoup parlé de tout ce qui entoure la question, mais j'aimerais que nous revenions au cœur du problème. Je veux m'assurer que le comité comprend. Peut-être les membres seront-ils d'accord avec vous, mais il est temps d'en venir au fait.

La sénatrice Raine : Sur la même lancée, disons que nous accordons au ministre le pouvoir discrétionnaire de soustraire ce petit nombre de cas à l'application de la loi, cela pourrait-il se faire?

M. Praznik : Peut-être. Il faudrait d'abord voir le libellé. Avec la formulation actuelle, je ne crois pas que ça fonctionnerait.

La sénatrice Stewart Olsen : Je vous remercie d'être ici. Je dois mentionner que ce projet de loi est au programme depuis un bon moment. Il y a certaines choses que j'ai apprises ici que je n'avais jamais entendues avant aujourd'hui. Je sais que des efforts ont été déployés pendant la rédaction du projet de loi afin de consulter tous les intervenants, vous par exemple, et la Société protectrice des animaux en particulier. Alors le fait de dire que les gens n'ont pas été consultés...

Lorsque vous mettez un nouveau produit sur le marché ou que vous ajoutez un nouvel ingrédient à votre produit, pourquoi ne pouvez-vous pas travailler avec les organismes de réglementation pour contourner la loi ou demander d'en être exempté? Je ne comprends pas. Les lois parfaites n'existent pas, mais celle-ci est aussi parfaite que possible... nous faisons ce que nous pouvons, mais vous voyez trop loin dans l'avenir avec des « peut-être, si, et ».

Il y a de cela quelques années déjà, l'Union européenne a fait la même chose, et le même type d'arguments ont été soulevés. De fait, l'interdiction de l'Union européenne a aussi été contestée, mais la contestation a été rejetée.

Je voulais savoir pourquoi vous croyez que nous devrions améliorer ou réviser le projet de loi? Je ne comprends pas vraiment. Nous avons déjà une disposition de dérogation, alors je ne suis pas sûre de comprendre votre point de vue.

M. Praznik : En un mot : clarté. Les gens concernés par ce projet de loi — ces amendements de la Loi sur les aliments et drogues — que ce soient les gens qui vont devoir faire appliquer les dispositions ou les entreprises qui vont devoir s'y conformer, méritent que le texte législatif soit aussi clair que possible quant à son intention et à ses objectifs.

There are some other provisions in the way this is drafted that create some unclear situations. We had Laura do an analysis of things we discussed with you already that you may consider bringing it at a later stage.

Clarity is what's important. You can't say to bureaucrats that, "Our intent is to say, 'No use of animal testing data at all but maybe you can work something out.'"

With respect to Europe for a moment, there was a ruling that was restrictive to the use of data from outside the European Union. Europe struggles with knowing how to use data from other sources. It is still an issue that has not yet firmly been ruled on. It was not referenced in the decision of the judge advocate that people often talk about.

If we are going to do something, we are all trying to get to the same goal, why wouldn't we want to do it right and have a piece of legislation that everyone can live with and that will survive a long time without creating difficulty? We owe that clarity to the people who have to live with it.

Senator Stewart Olsen: I disagree with you. I have faith in our bureaucrats, sir, that they are pretty smart and know what is going on.

In any case, thank you for your answer.

[Translation]

Senator Cormier: Picking up on your last comment, I'd like you to give some examples to help us better understand the bill's lack of clarity. Could you give us specific examples?

[English]

Mr. Praznik: I would ask Laura Gomez to answer that. She has worked in that area.

Laura Gomez, Legal Counsel, Gowling WLG (Canada) LLP, Cosmetics Alliance Canada: In reviewing the bill with our client, we identified several legal concerns regarding the drafting of the bill. The first is with the definition of "cosmetic animal testing." The definition refers to testing that is conducted for the purpose of developing or manufacturing cosmetics. As Darren discussed previously, this requires that you establish the intent of the testing at the time that testing is being conducted.

This has the potential to cause confusion, which relates to the clarity point, because cosmetics or cosmetic ingredients could be subject to animal testing in other jurisdictions to meet those legal

La façon dont sont formulées quelques dispositions crée de l'incertitude dans certaines situations. Nous avons demandé à Laura de réaliser une analyse des questions soulevées pendant notre discussion afin que vous puissiez envisager de l'utiliser ultérieurement.

La clarté est d'une importance capitale. Vous ne pouvez pas dire aux bureaucrates que votre intention est d'interdire toute donnée tirée de tests sur les animaux, mais qu'il serait peut-être possible de trouver un compromis quelque part.

Pour ce qui est de l'Europe, brièvement, une décision rendue restreignait l'utilisation de données à celles provenant de sources extérieures à l'Union européenne. L'Europe a de la difficulté à utiliser correctement les données provenant d'autres sources. C'est une question en suspens, et aucune décision définitive n'a encore été rendue. Cela n'a pas été mentionné dans la décision du juge avocat souvent mentionnée par les gens.

Si nous décidons d'agir pour atteindre un but commun, pourquoi n'essayons-nous pas de bien faire les choses et d'avoir un texte législatif qui convient à tout le monde et qui pourra être appliqué à long terme sans entraîner de difficulté? Les gens qui vont devoir se conformer à cette loi méritent qu'elle soit claire.

La sénatrice Stewart Olsen : Je ne suis pas de votre avis. J'ai confiance en nos bureaucrates, monsieur. Ils sont assez intelligents pour savoir ce qu'ils doivent faire.

Quoi qu'il en soit, je vous remercie de votre réponse.

[Français]

Le sénateur Cormier : Pour faire suite à votre dernier commentaire, j'aimerais avoir quelques exemples pour mieux comprendre le manque de clarté à l'intérieur du projet de loi. Pouvez-vous nous donner quelques exemples précis?

[Traduction]

M. Praznik : Je veux demander à Mme Laura Gomez de répondre. Elle a travaillé dans ce domaine.

Laura Gomez, conseillère juridique, Gowling WLG (Canada) LLP, Alliance de l'industrie cosmétique du Canada : L'examen du projet de loi que nous avons mené avec notre client nous a permis de soulever plusieurs préoccupations d'ordre juridique relatives au libellé du projet de loi. Premièrement, il y a la définition de « essai de cosmétiques sur des animaux ». La définition renvoie aux tests effectués dans le but de créer ou de fabriquer des produits cosmétiques. Comme Darren l'a mentionné précédemment, cela suppose d'établir l'intention sous-jacente aux tests au moment où les tests sont menés.

Cela est susceptible d'être mal interprété — d'où le problème de clarté —, parce que les cosmétiques et les ingrédients d'un cosmétique peuvent avoir été testés sur des animaux dans

requirements, to satisfy other regulatory requirements or substantiate the use for other types of products. So it's clarifying that terminology in the actual definition of cosmetic animal testing and then redrafting for the prohibition to prohibit reliance on evidence from animal testing for that cosmetic. And what you would be trying to do is redraft that provision to remove the element of intent so that the prohibition relates to the action of relying on that information.

Another example would be referring to finished product cosmetics with respect to the ban on the activities being conducted in Canada, so it's using that terminology.

There are also issues with respect to the clarity for who is responsible for compliance. Under the cosmetic regulations, it's the manufacturer — and that's a term that's defined — who is responsible for submitting evidence of safety, and it's the manufacturer or importer who is responsible for notifying of the sale of a new cosmetic product.

One of the provisions that we suggested is clarifying that the term “no import or manufacture be used” and that would provide additional clarity to the industry and also who is responsible for compliance, in light of the global supply chain for these products and in order to not include retailers or direct sellers who could possibly be implicated by the broad language.

There are also some provisions that limit the regulator's discretion, which Darren mentioned before, and there are ways that could be clarified to allow, in certain cases where it's necessary for the protection or promotion of public health or safety of the public, for the minister to have the discretion to permit certain actions.

The Chair: I think we have had a pretty good discussion of these issues and we have another opportunity to get other points of view on these very points. I want to remind us that the purpose of this bill is to deal with components that are aimed at developing a cosmetic, and it's important for the committee to keep that in mind.

I would like to ask the committee: Are you prepared to invite two representatives of Health Canada to join us at the table for clause-by-clause consideration?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Thank you very much.

d'autres administrations, dans le but de se conformer aux exigences de la loi ainsi qu'à d'autres exigences réglementaires ou pour justifier l'utilisation dans d'autres types de produits. Donc, il faut clarifier la terminologie utilisée dans la définition de « essai de cosmétiques sur des animaux », puis reformuler la disposition interdisant d'utiliser des données provenant des essais sur des animaux pour un cosmétique donné. Ce que vous voulez faire, c'est essayer de modifier la disposition de façon à retirer ce qui concerne l'intention; il faut que l'interdiction cible l'utilisation de l'information.

Un autre exemple serait la mention des produits cosmétiques finis par rapport à l'interdiction des essais au Canada. C'est la même terminologie.

D'autres problèmes tiennent au fait qu'on n'a pas clairement défini qui est responsable de faire appliquer la loi. Selon le Règlement sur les cosmétiques, ce devrait être le fabricant — un terme bien défini — qui est responsable de communiquer les données permettant d'établir l'innocuité, et c'est aussi le fabricant ou l'importateur qui est responsable d'aviser les personnes appropriées lorsqu'un nouveau produit va être mis en vente.

L'une des dispositions que nous avons proposées clarifie ce qu'on veut dire par « il est interdit à un importateur ou à fabricant de se fier à une preuve ». La loi serait ainsi plus claire pour l'industrie, et il n'y aurait plus d'ambiguïté en ce qui concerne la personne responsable de veiller à la conformité avec la loi dans la chaîne d'approvisionnement mondiale qui existe pour ces produits. De cette façon, on exclut aussi les détaillants et les vendeurs à domicile qui pourraient être visés, vu la portée actuelle du libellé.

Il y a également des dispositions qui restreignent le pouvoir discrétionnaire de l'organisme de réglementation, comme Darren l'a déjà dit, mais il serait possible de clarifier le texte de façon à habiliter le ministre, dans les cas où c'est nécessaire pour protéger ou promouvoir la santé et la sécurité du public, à se servir de son pouvoir discrétionnaire pour autoriser certaines activités.

Le président : Je crois que la discussion sur le sujet a été plutôt constructive jusqu'ici, et nous aurons l'occasion de recueillir d'autres points de vue sur cette question. Je tiens à rappeler à tous que l'objet du projet de loi concerne les ingrédients utilisés dans la création des cosmétiques. C'est important que le comité garde cela à l'esprit.

Je pose la question suivante aux membres du comité : consentez-vous à ce que nous invitions deux représentants de Santé Canada à participer à l'étude article par article?

Des voix : D'accord.

Le président : Merci beaucoup.

I want to welcome our colleagues from Health Canada. I want to try to remind my colleagues that we are dealing with the bill itself. We are not trying to reform all of Health Canada's classifications of all the different products that are out there. There are reasons for those classifications. That is not the issue for us.

The issue is whether this is a bill that has a purpose that, first of all, is important to us; and, second, that the bill does not create more problems or confusion than exists, that is, that the bill does move reasonably towards the objective of the bill itself.

We have our colleagues from Health Canada here. I think it's best that we start clause-by-clause consideration, and at a point where testimony that you have heard is important to your interpretation of the clause, we ask for clarification at that point. I think it's better to do it that way than to try to have Health Canada make a presentation to us. I think it's more appropriate within the context and their purpose for being here.

Is that acceptable to you?

Senator Dyck: What do you see as their purpose for being here?

The Chair: To answer questions on specific issues in the bill.

Senator Dyck: I just wonder —

The Chair: It's a private member's bill, not a government bill.

Senator Dyck: Right. But I also wondered, since we were told that they're considering a major overhaul themselves, whether they could give us an overview of that in relation to this bill. Is that not a relevant issue?

The Chair: I think we had better stick to the bill itself. We can't predict what's coming down the road and I suspect neither can they. They can tell us what they're working on, but not where that's going to go. So I think we're going to have to make a decision on the bill itself. If there is something that is immediately relevant to the bill, I'm certain that that would be brought to our attention if in fact the question is asked.

With your agreement, I will begin the clause-by-clause procedure; is that agreed?

Hon. Senators: Agreed.

Je tiens à souhaiter la bienvenue à nos collègues de Santé Canada. Je tiens à rappeler à mes collègues que nous sommes ici pour étudier le projet de loi, et rien d'autre. Nous ne sommes pas ici pour faire la refonte du système de classification de Santé Canada pour tous les produits qui existent. Ces classifications existent pour une raison, et cela ne nous concerne pas.

La question à laquelle nous devons répondre est de savoir si l'objet du projet de loi, avant toute chose, est pertinent en ce qui nous concerne, et deuxièmement, si le projet de loi n'occasionne pas de nouveaux problèmes ou ne crée pas davantage de confusion, c'est-à-dire que le projet de loi permet raisonnablement d'atteindre les objectifs établis dans le projet de loi lui-même.

Nous avons avec nous des collègues de Santé Canada. Je crois qu'il serait préférable de commencer avec l'étude article par article, et nous demanderons des éclaircissements pour faciliter notre interprétation des dispositions lorsque nous serons arrivés à la partie mentionnée dans les témoignages que vous avez entendus. Je crois qu'il est préférable de procéder ainsi au lieu de demander à Santé Canada de nous présenter un exposé. Je crois que c'est plus pertinent dans la situation actuelle, puisqu'ils sont ici pour ça.

Êtes-vous d'accord?

La sénatrice Dyck : De votre point de vue, j'aimerais savoir pourquoi nous leur avons demandé d'être ici?

Le président : Pour répondre à des questions précises sur des problèmes dans le projet de loi.

La sénatrice Dyck : Je me demandais seulement...

Le président : C'est un projet de loi d'initiative parlementaire, et non un projet de loi émanant du gouvernement.

La sénatrice Dyck : Oui, mais je me demandais aussi, puisque nous savons que Santé Canada envisage également une refonte majeure, si nous pouvions leur demander de nous fournir un survol de cette refonte, relativement au projet de loi. Je crois que ce serait pertinent, dans ce contexte.

Le président : Je crois qu'il vaudrait mieux s'en tenir au projet de loi lui-même. Il nous est impossible de prévoir ce qui s'en vient, et je suppose que c'est aussi vrai pour eux. Ils pourraient nous parler de leurs activités, mais ce n'est pas pertinent pour la séance. Je crois donc que nous allons devoir prendre une décision à propos du projet lui-même. Si l'on pose une question et que ce qui se passe à Santé Canada a un lien direct avec la réponse, je suis certain qu'ils vont nous en parler.

Nous allons commencer l'étude article par article; êtes-vous d'accord?

Des voix : D'accord.

The Chair: Thank you. I will formally ask the actual question: Is it agreed that the committee proceed to clause-by-clause consideration of Bill S-214, An Act to amend the Food and Drugs Act (cruelty-free cosmetics)?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: That's agreed. Thank you.

Shall the title stand postponed?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: That's agreed.

Shall clause 1, which contains the short title, stand postponed?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Agreed. Thank you.

Now we come to the actual bill itself, and I put the question: Shall clause 2 carry?

Senator Eggleton: I have a question of Health Canada staff regarding whether they have any comment on the definitions here as to whether, in terms of implementation of the act, this creates any difficulty for you to interpret these definitions.

Geoff Barrett, Director, Risk Management Bureau, Healthy Environments and Consumer Safety Branch, Health Canada: Thank you for the question and thank you for inviting us here today.

Specific to the definitions as they are outlined there, we have no specific comment or suggestion for how that might immediately impact our business. I agree that wherever we can provide further clarity, that certainly helps us farther down the road as we look to compliance, enforcement and engaging with stakeholders, but no further comments from me.

The Chair: Any further question on clause 2?

Shall clause 2 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Clause 2 has carried.

Shall clause 3 carry?

Senator Stewart Olsen: I have an amendment for the clause and I wanted to explain it briefly.

Le président : Merci. Je vais poser la question officiellement : est-il convenu de procéder à l'étude article par article du projet de loi S-214, Loi modifiant la Loi sur les aliments et drogues (cosmétiques sans cruauté)?

Des voix : D'accord.

Le président : Adopté. Merci.

Êtes-vous d'accord de suspendre l'adoption du titre?

Des voix : D'accord.

Le président : Adopté.

Êtes-vous d'accord pour suspendre l'adoption de l'article 1, qui contient le titre abrégé?

Des voix : D'accord.

Le président : Adopté. Merci.

Nous en venons maintenant au projet de loi lui-même. Je pose la question : l'article 2 est-il adopté?

Le sénateur Eggleton : J'aurais une question à poser aux représentants de Santé Canada. Je voudrais savoir s'ils ont des commentaires à faire sur les définitions dans le projet de loi. Est-ce qu'il vous serait difficile d'interpréter ces définitions et de faire appliquer la loi?

Geoff Barrett, directeur, Bureau de la gestion du risque, Direction générale, santé environnementale et sécurité des consommateurs, Santé Canada : Je vous remercie de la question ainsi que de nous avoir invités ici aujourd'hui.

En ce qui concerne la façon dont sont formulées les définitions ici, nous n'avons pas de commentaires ou de suggestions précises par rapport à la façon dont cela pourrait avoir une incidence sur nos activités dans un avenir proche. Je suis d'accord pour dire que tout éclaircissement pourrait nous aider à long terme à faire appliquer la loi et dans nos interactions avec les intervenants, mais c'est tout ce que j'ai à dire là-dessus.

Le président : Avez-vous d'autres questions au sujet de l'article 2?

L'article 2 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le président : L'article 2 est adopté.

L'article 3 est-il adopté?

La sénatrice Stewart Olsen : J'ai un amendement à proposer pour cet article, et j'aimerais l'expliquer brièvement.

The initial bill banned animal testing immediately upon bringing into force of the bill. On looking at that, I felt that it was perhaps a bit onerous for the cosmetic companies, so I think the approach of the European Union is a good fit for Canada. They have done this. They've defended it and they have the most successful cosmetic industry and beauty market in the world.

Accordingly, I move that Bill S-214 be amended in clause 3, on page 1, by replacing lines 25 and 26 with the following:

“cosmetic animal testing conducted more than four years after the day on which this paragraph comes into force.”

The Chair: Let's be absolutely clear. I'll speak for myself in this case: Do I understand that you feel that there may well be activities and testing in progress that are well under way, such that this is intended to ensure there's no unintended consequence impacting circumstances that were set in motion before this bill being presented to Parliament?

Senator Stewart Olsen: That's correct. Thank you.

Senator Eggleton: A question to the senator. Does the amendment or the clause as amended have any impact on imports?

Senator Stewart Olsen: It extends the period of time on imports. But as you heard from the testimony here today, there is almost no animal testing on cosmetics being imported today. Their only objections were for the future: What if this happens in the future? So it does not touch the products in the past or for the next four years. But in four years, we would expect the industry to have had time to adjust.

Senator Eggleton: Domestic or foreign?

Senator Stewart Olsen: That's right.

Senator Eggleton: Can I ask Health Canada about the issue of components or ingredients that are taken from a pharmaceutical test? The pharmaceutical test does require animal testing. How would this section, as it's now being amended, impact that situation?

Emily Contreras, Unit Head, Cosmetics, Risk Management Bureau, Healthy Environments and Consumer Safety Branch, Health Canada: I would say that it's not so much the pharmaceutical test that we would be as concerned about as other requirements under different acts, such as the Canadian Environmental Protection Act and the New Substances Notification Regulations.

La version originale du projet de loi prévoyait d'interdire les essais sur des animaux dès l'entrée en vigueur de la loi. Après y avoir réfléchi, je me suis dit que cela pourrait entraîner des difficultés indues pour les entreprises de produits cosmétiques, c'est pourquoi je crois que l'approche de l'Union européenne serait préférable pour le Canada. Elle a défendu son approche, et maintenant son industrie des cosmétiques et de la beauté est la plus prospère au monde.

Je propose donc que le projet de loi S-214 soit modifié, à l'article 3, à la page 1, par substitution, à la ligne 23, de ce qui suit :

« animaux effectués plus de quatre ans après la date d'entrée en vigueur ».

Le président : Je veux que ce soit absolument clair. En l'occurrence, je parle pour moi-même : si je vous comprends bien, vous croyez qu'il y a des activités et des essais en cours qui sont déjà assez avancés, et votre amendement a pour objectif de ne pas entraîner des conséquences non prévues pour les entreprises qui avaient déjà entrepris ce genre d'activités avant que le projet de loi ne soit présenté au Parlement?

La sénatrice Stewart Olsen : C'est exact. Merci.

Le sénateur Eggleton : J'ai une question pour la sénatrice. L'amendement proposé ou plutôt l'article modifié aura-t-il une influence sur les importations?

La sénatrice Stewart Olsen : L'amendement prolongerait la période pour les importations. Mais comme nous l'avons entendu dans les témoignages d'aujourd'hui, les cosmétiques importés aujourd'hui ne font pratiquement jamais l'objet d'essais sur les animaux. Leurs seules objections concernaient ce qui pourrait se passer dans l'avenir : qu'arrive-t-il si cela se produit dans l'avenir? Donc, cela ne touche pas les produits antérieurs ni ce qui se passe durant les quatre prochaines années. Mais je m'attendrais à ce que l'industrie ait le temps de s'adapter en quatre ans.

Le sénateur Eggleton : Au Canada ou à l'étranger?

La sénatrice Stewart Olsen : Exact.

Le sénateur Eggleton : J'aimerais connaître l'opinion de Santé Canada quant aux éléments ou aux ingrédients qui ont également fait l'objet d'essais pharmaceutiques. C'est un fait que les essais pharmaceutiques doivent être faits sur les animaux. Comment l'article modifié influencerait-il la situation?

Emily Contreras, chef d'unité, cosmétiques, Bureau de la gestion du risque, Direction générale, santé environnementale et sécurité des consommateurs, Santé Canada : Je dirais que ce n'est pas tant les essais pharmaceutiques qui nous préoccupent que les autres exigences prévues dans différentes lois, par exemple la Loi canadienne sur

Mr. Barrett: Again, in our program we deal very much with a post-market regime for the cosmetics program. It is different from our colleagues in the other areas of Health Canada, pharmaceuticals or natural health products, where there is a pre-market verification and they need certain data and information that confirms the efficacy of the claim they're making or concerns the safety with which to use that product.

For us, working in a post-market environment, we are really concerned with that end product and the requirement for the companies to be able to list those ingredients there. But to the extent of where that information came from in our current regime and how we would move forward, that would not factor into our decision as to whether the health or safety of that product is in question. I'm not sure if I'm answering your question.

The Chair: I think you need to clarify it a little more for the way the senator has asked the question. The way you put it would imply that you look at the list of them and that's it. But in fact you go beyond that and you check the ingredients against what is known about those ingredients, do you not?

Mr. Barrett: That's right. What we actually have is an administrative list. We call it our hot list. That is a list where Health Canada has reviewed a number of substances, and if those substances are prohibited and not allowed in cosmetics, we've done the science to make sure and verify why that's the case. In other instances, if there are restrictions imposed, whether that is that they're allowed but only in a certain amount, that is then posted on what we call our cosmetics hot list. We do a verification against that to make sure that that substance is safe. However, as it stands right now, we don't look at where the science in determining that efficacy or safety comes from. So if that is now part of the requirement that would be made for cosmetics, we would need to be able to build into our compliance and enforcement approach a means by which to check or verify that.

Senator Eggleton: I'm not totally sure of what I'm hearing. This says that it prohibits the manufactured use of cosmetic animal testing and it's amended to say, "after four years from the day of coming into effect."

So a new product is developed in the cosmetic industry, and it happens to have an ingredient that was tested for other pharmaceutical purposes which required animal testing. Would you interpret this as meaning they couldn't do it and they couldn't take that pharmaceutical product, even though it had already been tested and was required to be tested for that purpose?

la protection de l'environnement et le Règlement sur les renseignements concernant les substances nouvelles.

M. Barrett : Encore une fois, notre direction traite beaucoup plus de la réglementation après-vente pour les cosmétiques. C'est très différent de ce que font nos collègues dans d'autres secteurs de Santé Canada, par exemple en ce qui concerne les produits pharmaceutiques et les produits de santé naturels, où il faut qu'il y ait une vérification préalable à la commercialisation; il faut qu'il y ait des données et des preuves qui confirment l'efficacité alléguée du produit ou son innocuité.

De notre côté, c'est l'après-vente qui nous concerne. Nous surveillons de près les produits finaux et la conformité des entreprises avec les exigences, par exemple celle de fournir la liste des ingrédients d'un produit. Mais en vertu des lois actuelles, la provenance des données et ce qui se fera dans l'avenir ne pèseraient pas dans notre décision sur l'innocuité d'un produit. Je ne suis pas sûr d'avoir répondu à votre question.

Le président : Je crois que vous allez devoir entrer un peu plus dans les détails pour répondre à la question du sénateur. D'après ce que vous dites, on dirait que vous vérifiez la liste des ingrédients, sans plus. En réalité, vous vérifiez la liste des ingrédients, et votre évaluation tient compte de ce que l'on sait de ces ingrédients, n'est-ce pas?

M. Barrett : C'est exact. De fait, nous avons une liste administrative. C'est notre liste critique, où figurent un certain nombre de substances que Santé Canada a examinées. Si une substance est interdite d'utilisation dans les cosmétiques, nous procédons à une étude scientifique pour vérifier pourquoi. Dans d'autres cas, l'utilisation de la substance est permise, mais à usage restreint, seulement dans une certaine quantité, et les substances figurent également dans la liste critique des ingrédients des cosmétiques. Nous vérifions aussi dans ce cas l'innocuité de la substance. Actuellement, toutefois, nous ne nous intéressons pas à l'endroit d'où proviennent les données scientifiques sur l'efficacité ou l'innocuité. Si cela devient une exigence imposée pour les ingrédients des cosmétiques, nous allons devoir prendre des mesures pour vérifier cela, pour nous conformer à la nouvelle exigence et l'appliquer.

Le sénateur Eggleton : Je ne suis pas sûr de bien vous comprendre. L'article prévoit d'interdire les produits cosmétiques fabriqués par un procédé comportant des essais sur des animaux, et l'amendement précise que ce sera « quatre ans après la date d'entrée en vigueur ».

Donc, disons que l'industrie des cosmétiques crée un nouveau produit, et l'un des ingrédients du produit a fait l'objet d'essais sur des animaux à des fins pharmaceutiques. Selon votre interprétation, cela veut-il dire que l'industrie ne pourrait pas utiliser ce produit pharmaceutique qui a déjà fait l'objet d'essais obligatoires à des fins pharmaceutiques?

Mr. Barrett: With the way in which we interpreted it and the way in which we have read this, it would not be allowed for use in cosmetics, then, if it was identified for another purpose. That is how I read the text here.

Ms. Contreras: I would say that it's not necessarily 16(d), but 18.1 that would address that.

Senator Eggleton: The use of the minister's authorization, yes.

The Chair: Let us be clear: We would understand that, at the first glance, it would say this doesn't meet the issue and if there were pushback from the industry in order to have that accepted, it would require the ministerial exemption that occurs later in the bill. Is that correct?

Ms. Contreras: Sorry, I don't know if I'm working with the same version but in the version I have, 18.1 is, "no evidence derived from animal testing conducted after the coming into force of this," which I guess is the part that may be submitted or used to establish the safety of a cosmetic. And then, yes.

The Chair: And then it could be overridden by a ministerial discretion given in the next part, correct?

Are we all clear on that? Thank you very much.

Senator Omidvar: My question is for Senator Stewart Olsen. I'm curious about the four years. Does that mirror the European Union experience?

Senator Stewart Olsen: Yes, it does.

Senator Petitclerc: I had exactly the same question. Thank you for the answer.

Senator Dyck: My question is for Senator Stewart Olsen.

Earlier on, when you introduced the bill at second reading, you were talking about the U.S.A. and that they were developing similar legislation.

Senator Stewart Olsen: Yes.

Senator Dyck: Have they done that, and would they have incorporated the same kinds of regulations that you have?

Senator Stewart Olsen: I understand there's a similar bill. It's pretty much at the same stage as this is before Congress. The world is actually moving this way. I would like Canada to be a leader or one of the leaders in North America on this issue but that's a personal view. I'm pretty sure that is what's going to be happening.

M. Barrett : Notre interprétation du texte est que non, l'ingrédient ne pourrait pas être utilisé dans les cosmétiques, même si les essais étaient à d'autres fins. C'est ce que je comprends après avoir lu le texte.

Mme Contreras : Selon moi, ce n'est pas vraiment l'alinéa 16d) qui est applicable à ce sujet, mais plutôt l'article 18.1.

Le sénateur Eggleton : Les essais autorisés par le ministre, oui.

Le président : Soyons clairs : si nous comprenons bien, il semble, à première vue, que cela ne règle pas le problème, et si l'industrie décidait de faire pression pour qu'un produit soit accepté, il faudrait que le ministre l'autorise, comme cela est mentionné plus loin dans le projet de loi, oui?

Mme Contreras : Excusez-moi, peut-être que j'ai une version différente, mais dans la version du projet de loi, l'article 18.1 dit : « Il est interdit de présenter ou d'utiliser une preuve découlant d'essais sur des animaux effectués après l'entrée en vigueur ». J'imagine que cela concerne ce qui peut être utilisé ou présenté pour établir l'innocuité d'un produit cosmétique. Dans ce cas, oui.

Le président : Et cette interdiction pourrait être levée à la discrétion du ministre établie à l'article suivant, exact?

Est-ce clair pour tous? Merci beaucoup.

La sénatrice Omidvar : Ma question s'adresse à la sénatrice Stewart Olsen. C'est à propos de la période de quatre ans. Est-ce que cela reflète ce qui s'est fait dans l'Union européenne?

La sénatrice Stewart Olsen : Oui, effectivement.

La sénatrice Petitclerc : Je voulais poser exactement la même question. Merci de la réponse.

La sénatrice Dyck : J'ai une question pour la sénatrice Stewart Olsen.

Plus tôt, quand vous avez présenté le projet de loi en deuxième lecture, vous avez mentionné les États-Unis et le fait qu'ils préparaient une loi similaire.

La sénatrice Stewart Olsen : Oui.

La sénatrice Dyck : Est-ce déjà fait, et ont-ils ajouté le même genre de réglementation que vous?

La sénatrice Stewart Olsen : Je sais qu'ils ont un projet de loi similaire. Il a été déposé au Congrès, alors ils en sont environ à la même étape. Tout le monde semble se diriger dans cette direction, et j'aimerais que le Canada soit un chef de file ou l'un des chefs de file en Amérique du Nord à ce chapitre, mais c'est un souhait personnel. Je suis passablement convaincue que c'est ce qui va arriver.

Senator Dyck: Would the clause we're looking at now essentially prohibit sales of cosmetics in the U.S. if the U.S. used animal testing in the manufacture of any of their cosmetics?

Senator Stewart Olsen: I haven't seen their legislation.

Senator Dyck: I mean this legislation.

Senator Stewart Olsen: Yes, if it was manufactured in the United States four years from now and it contained an ingredient that had been tested on animals, then no, it could not be sold here without a ministerial approval. For the cosmetics that are coming now, this has no impact.

Senator Raine: My question was already answered.

The Chair: I'm going to read the motion. It was moved by the Honourable Senator Stewart Olsen that Bill S-214 be amended in clause 3, on page 1, by replacing lines 25 and 26 with the following — shall I dispense?

Hon. Senators: Dispense.

The Chair: Are you ready for the question?

Hon. Senators: Question.

The Chair: Shall the amendment carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: The amendment is carried.

Shall clause 3, as amended, carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Clause 3, as amended, has carried.

Shall clause 4 carry?

Senator Omidvar: I'm wondering if that four years has to come back in here as well.

Senator Stewart Olsen: That's exactly why our legal —

Senator Omidvar: So there's no knock-on effect on to other clauses?

Senator Stewart Olsen: In clause 5.

Senator Omidvar: We're looking at clause 4.

The Chair: She's saying it comes back in clause 5, but the legal counsel didn't feel that it entered in clause 4. That was the answer.

Senator Omidvar: As long as you're safe on that.

La sénatrice Dyck : L'article à l'étude présentement interdirait-il, essentiellement, la vente de cosmétiques aux États-Unis si les Américains procédaient à des essais sur des animaux dans la fabrication de leurs cosmétiques?

La sénatrice Stewart Olsen : Je n'ai pas vu leur projet de loi.

La sénatrice Dyck : Je parle du nôtre.

La sénatrice Stewart Olsen : Oui, dans quatre ans, si un produit est fabriqué aux États-Unis avec un ingrédient qui a fait l'objet d'essais sur les animaux, alors il faudrait l'autorisation du ministre pour qu'il soit vendu au Canada. En ce qui concerne les cosmétiques importés actuellement, cela ne change rien.

La sénatrice Raine : On a déjà répondu à ma question.

Le président : Je vais lire la motion. Il est proposé par l'honorable sénatrice Stewart Olsen que le projet de loi S-214 soit modifié, à l'article 3, à la page 1, par substitution, à la ligne 23, de ce qui suit... Me dispensez-vous de le lire?

Des voix : D'accord.

Le président : Êtes-vous prêts pour la mise aux voix?

Des voix : Oui.

Le président : L'amendement est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le président : L'amendement est adopté.

L'article 3 modifié est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le président : L'article 3 modifié est adopté.

L'article 4 est-il adopté?

La sénatrice Omidvar : La période de quatre ans doit-elle être mentionnée à nouveau ici aussi?

La sénatrice Stewart Olsen : C'est exactement pour cette raison que notre conseillère juridique...

La sénatrice Omidvar : Donc, cela n'a aucune incidence sur les autres articles?

La sénatrice Stewart Olsen : À l'article 5.

La sénatrice Omidvar : Il est question de l'article 4 ici.

Le président : Ce qu'elle veut dire, c'est que cela revient à l'article 5, mais la conseillère juridique était d'avis que cela ne concernait pas l'article 4. C'est ce qu'elle a répondu.

La sénatrice Omidvar : D'accord, si vous en avez la conviction.

Senator Stewart Olsen: I trust legal.

The Chair: No comment. Sorry, minor irritation of the throat.

Senator Dyck: Would that mean that the cosmetic animal testing in Canada would cease after the bill comes into force, but we're giving a break to the countries we're importing them from?

Senator Stewart Olsen: No. Four years. I'm giving the industry the time to adjust.

The Chair: The answer is that it applies across the board, wherever.

Senator Dyck: You're saying the animal testing is coming into effect in Canada immediately.

The Chair: But it says very clearly, "the cosmetic animal testing conducted more than four years after the day on which this paragraph comes into force." That is intended to cover all sources.

Senator Stewart Olsen: Yes, it is.

Senator Dyck: Developed or manufactured.

The Chair: The sponsor says it's intended to cover all sources.

Senator Eggleton: Does Health Canada see any challenges or difficulties in clause 4?

Mr. Barrett: No, I do not.

The Chair: Any further questions?

Are you ready for the question on clause 4?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 4 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Clause 4 has carried.

Shall clause 5 carry?

Senator Stewart Olsen: Yes. For the same reasons, I move that Bill S-214 be amended in clause 5, on page 2, by replacing lines 9 and 10 with the following:

"ing conducted more than four years after the day on which this section comes into force may be submitted or used to establish".

La sénatrice Stewart Olsen : J'ai confiance en son avis juridique.

Le président : Pas de commentaires. Excusez-moi, j'avais quelque chose dans la gorge.

La sénatrice Dyck : Est-ce que cela veut dire que nous interdisons les essais de cosmétiques sur des animaux au Canada dès l'entrée en vigueur du projet de loi, mais que nous donnons un passe-droit aux pays desquels nous importons?

La sénatrice Stewart Olsen : Non. Je laisse à l'industrie une période d'adaptation de quatre ans.

Le président : La réponse est que cela s'appliquera partout, sur toute la ligne.

La sénatrice Dyck : Vous dites que l'interdiction des essais sur les animaux va entrer en vigueur au Canada immédiatement.

Le président : Il est clairement indiqué : « essais de cosmétiques sur des animaux effectués plus de quatre ans après la date d'entrée en vigueur ». Cela devrait s'appliquer aux produits de toute origine.

La sénatrice Stewart Olsen : Oui, effectivement.

La sénatrice Dyck : Pour la création ou la fabrication?

Le président : Selon la marraine du projet de loi, c'est censé s'appliquer à toutes les sources.

Le sénateur Eggleton : Les représentants de Santé Canada croient-ils que l'article 4 pourrait entraîner des problèmes ou des difficultés?

M. Barrett : Non, pas du tout.

Le président : Y a-t-il d'autres questions?

Êtes-vous prêts à ce que je mette l'article 4 aux voix?

Des voix : D'accord.

Le président : L'article 4 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le président : L'article 4 est adopté.

L'article 5 est-il adopté?

La sénatrice Stewart Olsen : Oui. Pour les mêmes raisons, je propose que le projet de loi S-214 soit modifié, à l'article 5, à la page 2, par substitution, à la ligne 10, de ce qui suit :

« effectués plus de quatre ans après la date d'entrée en vigueur du présent ».

The Chair: Is that clearly understood? Any question on this?

Senator Eggleton: I have a question. Are you just dealing with 18.1 or are you into the whole of clause 5?

Senator Stewart Olsen: In the whole of clause 5, yes.

Senator Eggleton: In that event, 18.2(2) says:

. . . . conduct public consultation before issuing an authorization under subsection 1

What does that entail? What kind of public consultations? Is there a formula? Maybe Health Canada would know the answer to this. Is there a formula that you follow now when you conduct public consultation on this? Do you publish in the *Canada Gazette* or something? What does that mean?

Mr. Barrett: That's correct. Often consultations are notified in the *Canada Gazette* for a period of 60 days unless otherwise stated to what that might be.

Senator Eggleton: That's how you would interpret that clause. That's fine.

Ms. Contreras: Let me add something. That is for regulatory consultations. If this would require a regulatory amendment, then that is the case but it's not exactly clear.

Senator Stewart Olsen: I think it would, because it's referring to animal testing for cosmetic purposes. That's what the bill deals with but it would be up to the minister on the public consultations, I would think.

Senator Dean: Clause 18.2 wouldn't be operable for the next four years in any event, would it?

The Chair: That's correct.

It is moved by the Honourable Senator Stewart Olsen that Bill S-214 be amended in clause 5, on page 2, by replacing lines 9 and 10 with the following:

“ing conducted more than four years after the day on which this section comes into force may be submitted or used to establish”.

That's the phrase that's being inserted. Is it clearly understood by the committee? Are you ready for the question on the amendment?

Hon. Senators: Yes.

Le président : La motion a-t-elle bien été comprise? Y a-t-il des questions?

Le sénateur Eggleton : J'ai une question. Votre motion concerne-t-elle uniquement l'article 18.1 ou tout ce qui est compris dans l'article 5?

La sénatrice Stewart Olsen : L'article 5 au grand complet, oui.

Le sénateur Eggleton : Dans ce cas, on mentionne au paragraphe 18.2(2) ce qui suit :

[...] tient des consultations publiques avant d'émettre une autorisation en vertu du paragraphe 1 [...]

Qu'est-ce que cela implique? De quel genre de consultations publiques parle-t-on? Est-ce qu'il y a une procédure de prévue? Peut-être que Santé Canada pourrait nous répondre. Y a-t-il une procédure que vous suivez actuellement lorsque vous tenez des consultations publiques à ce sujet? Est-ce que c'est publié dans la *Gazette du Canada* ou quelque chose du genre? Qu'est-ce qu'on veut dire?

M. Barrett : C'est exact. Nos consultations font l'objet d'une publication dans la *Gazette du Canada* pendant 60 jours, sauf indication contraire.

Le sénateur Eggleton : Je comprends comment vous interprétez l'article, d'accord.

Mme Contreras : Puis-je ajouter quelque chose? Cela s'applique aux consultations réglementaires. Peut-être qu'il faudrait un amendement au règlement dans ce cas, mais je n'en suis pas sûre.

La sénatrice Stewart Olsen : Je crois que oui, parce que cela concerne les essais sur des animaux liés aux cosmétiques. C'est là l'objet du projet de loi, mais je crois que les consultations publiques resteraient du ressort du ministre.

Le sénateur Dean : Dans tous les cas, l'article 18.2 ne serait pas applicable avant quatre ans, n'est-ce pas?

Le président : C'est exact.

L'honorable sénatrice Stewart Olsen propose que le projet de loi S-214 soit modifié, à l'article 5, à la page 2, par substitution, de la ligne 10, de ce qui suit :

« effectués plus de quatre ans après la date d'entrée en vigueur du présent »

C'est ce qu'on veut ajouter. Le comité comprend-il bien la motion? Êtes-vous prêts à ce que je mette la motion aux voix?

Des voix : Oui.

The Chair: The amendment has carried.

Shall clause 5, as amended, carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Clause 5, as amended, has carried.

We're back to clause 1. Shall clause 1, which contains the short title, carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: That has carried.

Shall the title carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: It's agreed. The title has carried.

Shall the bill, as amended, carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: The bill, as amended, has carried.

Does the committee wish to consider appending observations to any report?

Hon. Senators: No.

The Chair: That's agreed. We shall not have any observation.

Is it agreed that I, as chair, report this bill, as amended, to the Senate?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: That's agreed. Thank you very much.

Colleagues, I think you have been very good in your questions and those questions were important because you received information that would have made it difficult to know exactly what we were dealing with in this particular case. I am convinced that you were able to sort it out and knew in the end exactly what we were dealing with.

I want to congratulate Senator Stewart Olsen for her patience, over a matter of months, in attempting to deal with all this. I extend our congratulations on behalf of the committee and I want to thank our officials from Health Canada again for being here. You were certainly helpful to us today, so thank you very much.

(The committee adjourned.)

Le président : L'amendement est adopté.

L'article 5 modifié est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le président : L'article 5 modifié est adopté.

Nous sommes de retour à l'article 1. L'article 1, qui contient le titre abrégé, est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le président : Adopté.

Le titre est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le président : Adopté. Le titre est adopté.

Le projet de loi, tel qu'amendé, est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le président : Le projet de loi, tel qu'amendé, est adopté.

Est-ce que le comité veut annexer des observations au rapport?

Des voix : Non.

Le président : D'accord. Aucune observation ne sera annexée.

Est-il convenu que je fasse, à titre de président, rapport de ce projet de loi tel qu'amendé au Sénat?

Des voix : D'accord.

Le président : D'accord. Merci beaucoup.

Chers collègues, selon moi, vous avez posé de très bonnes questions aujourd'hui, des questions bien importantes, parce que l'information que nous avons reçue aujourd'hui aurait pu rendre difficile la compréhension exacte de ce que nous avons devant nous. Je pense franchement que nous avons été en mesure de démêler tout cela et avons compris, au bout du compte, exactement ce dont il était question.

Je tiens à féliciter la sénatrice Stewart Olsen de sa patience, au cours des mois qu'il a fallu pour tout cela. Je vous présente nos félicitations au nom du comité et je tiens à remercier les représentants de Santé Canada, de leur présence. Vous nous avez beaucoup aidés aujourd'hui, merci beaucoup.

(La séance est levée.)

EVIDENCE

OTTAWA, Thursday, October 5, 2017

The Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology, to which was referred Bill S-210, An Act to amend An Act to amend the Immigration and Refugee Protection Act, the Civil Marriage Act and the Criminal Code and to make consequential amendments to other Acts, met this day at 10:30 a.m. for clause-by-clause consideration of this bill.

Senator Kelvin Kenneth Ogilvie (*Chair*) in the chair.

[*Translation*]

The Chair: Welcome to the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology.

[*English*]

I'm Kelvin Ogilvie from Nova Scotia, and I am the chair of this committee. I will ask my colleagues to introduce themselves.

Senator Seidman: Judith Seidman from Montreal.

Senator Stewart Olsen: Carolyn Stewart Olsen from New Brunswick.

[*Translation*]

Senator Mégie: Marie-Françoise Mégie from the province of Quebec.

Senator Cormier: René Cormier from New Brunswick.

[*English*]

Senator Hartling: Nancy Hartling from New Brunswick.

Senator Omidvar: Ratna Omidvar from Ontario.

Senator Dean: Tony Dean from Ontario.

Senator Raine: Nancy Greene Raine from British Columbia.

Senator Eggleton: Art Eggleton from Toronto, deputy chair of the committee.

The Chair: Colleagues, I want to remind us that we are here today to consider Bill S-210, An Act to amend An Act to amend the Immigration and Refugee Protection Act, the Civil Marriage Act and the Criminal Code and to make consequential amendments to other Acts.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le jeudi 5 octobre 2017

Le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie, auquel a été renvoyé le projet de loi S-210, Loi modifiant la Loi modifiant la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés, la Loi sur le mariage civil, le Code criminel et d'autres lois en conséquence, se réunit aujourd'hui, à 10 h 30, pour étudier ce projet de loi et en faire l'étude article par article.

Le sénateur Kelvin Kenneth Ogilvie (*président*) occupe le fauteuil.

[*Français*]

Le président : Bienvenue au Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie.

[*Traduction*]

Je m'appelle Kelvin Ogilvie et je suis de la Nouvelle-Écosse. Je suis président de ce comité. J'inviterais mes collègues à se présenter.

La sénatrice Seidman : Judith Seidman, de Montréal.

La sénatrice Stewart Olsen : Carolyn Stewart Olsen, du Nouveau-Brunswick.

[*Français*]

La sénatrice Mégie : Marie-Françoise Mégie, de la province de Québec.

Le sénateur Cormier : René Cormier, du Nouveau-Brunswick.

[*Traduction*]

La sénatrice Hartling : Nancy Hartling, du Nouveau-Brunswick.

Le sénateur Omidvar : Ratna Omidvar, de l'Ontario.

Le sénateur Dean : Tony Dean, de l'Ontario.

La sénatrice Raine : Nancy Greene Raine, de la Colombie-Britannique.

Le sénateur Eggleton : Art Eggleton, de Toronto, et vice-président du Comité.

Le président : Distingués collègues, je vous rappelle que nous sommes ici pour étudier le projet de loi S-210, Loi modifiant la Loi modifiant la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés, la Loi sur le mariage civil, le Code criminel et d'autres lois en conséquence.

As our witness for today's meeting, we have the sponsor of this bill, the Honourable Senator Mobina Jaffer. I have the pleasure to invite her to make a presentation to us.

Hon. Mobina S. B. Jaffer, sponsor of the bill: Thank you very much. I would like to start off with thanking Senator Ogilvie, the chair, deputy chair Senator Eggleton and other members of the committee for inviting me to speak on Bill S-210, An Act to amend An Act to amend the Immigration and Refugee Protection Act, the Civil Marriage Act and the Criminal Code and to make consequential amendments to other Acts.

The purpose of this bill is simple, and the bill contains just one single clause. This bill will repeal the short title “Zero Tolerance for Barbaric Cultural Practices Act.”

That act covers four areas: polygamy, national age of marriage, forced marriage and provocation. The content of the act will remain the same. The way the act will be interpreted will remain the same. All I'm asking is that we repeal the short title of this act, the “Zero Tolerance for Barbaric Cultural Practices Act.”

Since the passage of Bill S-7 back in 2014, I have objected to pairing the words “barbaric” and “cultural.” When we put two ideas together, we take responsibility for horrific actions away from the person who committed them. Instead, we associate the crime with a culture and a community, and we imply that such horrible practices are part of a culture or a community.

I would like to take this opportunity to quote two witnesses who appeared before the Human Rights Committee to speak on this bill during the last Parliament to emphasize just how pairing the words “barbaric” and “cultural” marginalizes communities instead of the people guilty of the horrifying acts.

Sharryn Aiken from Queen's University said:

I am not in a camp for being an apologist for violence — not at all. Let's not make any mistake about that. It's rather the pairing of “barbaric” and “cultural” that's the problem, because it seems to imply that the people who are perpetrating harmful practices and/or the victims of harmful practices are somehow relegated to some select cultural communities.

As we know, that is a patent falsehood. We know that family violence, domestic violence, wife assault, and other forms of abuse are endemic across Canadian society. They affect newcomers, long-term residents, aboriginal Canadians and citizens of many generations. They affect Canadians right across the social strata of this country.

Notre témoin d'aujourd'hui est la marraine du projet de loi, l'honorable sénatrice Mobina Jaffer. Je suis heureux de l'inviter à présenter l'exposé qu'elle a préparé à notre intention.

L'honorable Mobina S. B. Jaffer, marraine du projet de loi : Merci beaucoup. Je tiens d'entrée de jeu à remercier le président du Comité, le sénateur Ogilvie, son vice-président, le sénateur Eggleton et tous les autres membres du comité de m'avoir invité à parler du projet de loi S-210, Loi modifiant la Loi modifiant la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés, la Loi sur le mariage civil, le Code criminel et d'autres lois en conséquence.

Le projet de loi ne comporte qu'un article et son objectif est simple : abroger le titre abrégé « Loi sur la tolérance zéro face aux pratiques culturelles barbares ».

La loi touche aux quatre sujets suivants : la polygamie, l'âge requis pour se marier, le mariage forcé et la provocation. Le contenu de la loi restera inchangé. La façon d'interpréter la loi restera la même. Tout ce que je demande, c'est l'abrogation du titre abrégé du projet de loi, c'est-à-dire « Loi sur la tolérance zéro face aux pratiques culturelles barbares ».

Depuis l'adoption du projet de loi S-7, en 2014, je me suis opposée à la juxtaposition des termes « barbares » et « culturelles ». En rapprochant ces deux idées, nous gommons l'attribution de la responsabilité de gestes horribles aux personnes qui les commettent. En lieu et place, nous associons le crime à une culture et à une communauté, et nous laissons entendre que ces pratiques horribles font partie de telle culture ou de telle communauté.

J'aimerais profiter de cette occasion pour citer deux témoins qui, lors de la dernière législature, ont comparu devant le Comité permanent des droits de la personne afin d'expliquer comment la juxtaposition des termes « barbares » et « culturelles » a pour effet de marginaliser les communautés plutôt que les personnes qui commettent ces actes horribles.

Sharryn Aiken, de l'Université Queen's, a dit ceci :

Je ne fais pas l'apologie de la violence, pas du tout. Ne faites pas l'erreur de le croire. Ce qui me dérange, c'est le fait d'associer les mots « barbares » et « culturelles », qui semble impliquer que les gens qui se livrent à des pratiques nuisibles ainsi que les victimes de ces pratiques font partie de communautés culturelles très particulières.

Comme nous le savons, c'est une erreur flagrante. La violence familiale, les voies de fait contre la conjointe et d'autres formes de violence sont endémiques dans la société canadienne. Elles se manifestent parmi les nouveaux venus, les résidents permanents, les Canadiens autochtones et les citoyens de la énième génération. Elles touchent les Canadiens de toutes les couches sociales du pays.

That's the problem with the short title. It is suggesting that somehow there are only some communities that we need to be concerned about, rather than dedicating ourselves to eradicating violence everywhere.

Avvy Yao-Yao Go of the Metro Toronto Chinese and Southeast Asian Legal Clinic said:

. . . at the end of the day, if we go back to the drawing board, some of the provisions might well be kept, but then you need to change the conversation as a whole because, right now, the conversation is not just about whether the families are engaged in criminal acts but whether they are doing so out of their barbaric culture.

To give an idea of the picture that is being painted when certain cultures are called barbaric, I would like to read the definition of the word from the *Oxford* dictionary: "savagely cruel, primitive, unsophisticated, uncivilized and uncultured."

That is how we describe cultures when we associate them with barbaric practices. We paint entire groups as cruel and uncivilized. We live in a country that prides itself on its diversity. By calling other cultures barbaric, we are going against the very value that lets Canada stand out among other countries around the world. This is not what Canadian parliamentarians do. Rather than marginalizing cultures and cutting them out of Canadian society, we should be sewing our different cultures together and promoting unity.

I would like to end by repeating Senator Ataullahjan's words during her speech on this bill:

We achieve this with the passage of Bill S-7, but we achieve even more if we take steps to better position and, in this instance, to better communicate the intent of our laws, especially when they're of such importance and consequence to new Canadians.

In discussion with members of the community over the past months, many have expressed their support for Bill S-7 and the important issues that it addresses. However, at the same time, they also expressed serious concerns with regard to its short title.

. . . I support . . . Honourable Senator Jaffer in this regard, and I would urge you to support the removal of the short title of this bill.

Voilà le problème du titre abrégé. Il suggère que nous n'avons à nous soucier que de quelques communautés au lieu de consacrer nos efforts à l'éradication de la violence partout.

Mme Avvy Yao-Yao Go, directrice clinique de la Metro Toronto Chinese and Southeast Asian Legal Clinic, a déclaré ceci :

[...] au bout du compte, si nous retournons à la case départ, certaines dispositions pourraient en effet être conservées, mais il faudrait alors changer complètement la discussion puisque, à l'heure actuelle, la discussion ne porte pas seulement sur la question de savoir si des familles commettent des actes criminels, mais bien si elles le font en raison de leurs pratiques culturelles barbares.

Afin de donner une idée du portrait qui est brossé lorsque certaines cultures sont qualifiées de « barbares », permettez-moi de vous lire une définition tirée du dictionnaire *Oxford* et traduite pour les besoins de la cause : « d'une cruauté sauvage, primitif, dépourvu de raffinement, non civilisé et inculte ».

Voilà comment nous décrivons les cultures lorsque nous les associons à des pratiques barbares. Nous dépeignons des groupes entiers comme étant cruels et non civilisés. Nous vivons dans un pays qui s'enorgueillit de sa diversité. En qualifiant d'autres cultures de « barbares », nous allons à l'encontre de la valeur même qui fait que le Canada se distingue des autres pays du monde. Ce n'est pas ce font les parlementaires canadiens. Plutôt que de marginaliser certaines cultures et de les éjecter de la société canadienne, nous devrions travailler à coudre ensemble nos différentes cultures et à promouvoir l'unité.

Permettez-moi de terminer en reprenant les mots prononcés par la sénatrice Ataullahjan lors de son discours au sujet de ce projet de loi :

C'est ce que nous avons accompli en adoptant le projet de loi S-7, mais nous pourrions accomplir bien plus encore si nous prenons les dispositions nécessaires pour mieux positionner nos lois et, en l'occurrence, mieux en communiquer l'intention, surtout lorsqu'elles touchent de si près les nouveaux Canadiens.

Beaucoup de membres de la communauté à qui j'ai parlé ces derniers mois m'ont manifesté leur appui à l'égard du projet de loi S-7, reconnaissant les problèmes importants qu'il cherchait à redresser. Cela dit, ils expriment d'importantes réserves quant à son titre abrégé.

[...] j'appuie [...] l'honorable sénatrice Jaffer, des efforts qu'elle a déployés dans le dossier, je lui offre mon appui et j'encourage les sénateurs à appuyer l'initiative voulant qu'on supprime le titre abrégé de la loi.

Honourable senators, I ask you to consider that when we have “barbaric” and “culture” together, we separate our communities. That is not the Canadian way. So all I’m asking you today is to get rid of the short title. I haven’t given another name to the short title because I didn’t want that to be the discussion. And after speaking to the drafts people, they said to me, “It doesn’t matter, because this is amending other bills.” As far as it is concerned, it has gone to the immigration bill, the marriage act, so it’s not really anything now. It’s just the title that is left.

The Chair: Thank you very much, senator. I’m now going to open up the floor to my colleagues, beginning with Senator Eggleton.

Senator Eggleton: I really don’t have a question. But congratulations on the bill; I support it.

Senator Jaffer: Thank you.

The Chair: You handled that question very well.

Senator Stewart Olsen: I don’t have a question, either. I was under the impression that the term “barbaric” referred to female genital mutilation. I apologize; I didn’t do my homework. I have it in front of me now. I have no questions, and I support your bill.

Senator Seidman: To continue along the same line here, Senator Jaffer, I too want to express my appreciation to you for your long-standing efforts to address the language in the short title, and I fully support your bill.

I wanted to ask you something. There were many advocates who worked on behalf of vulnerable women and children, including in UNICEF, who expressed concerns about the short title of this bill when it was first introduced. Are you in any position to share some of that with us?

Senator Jaffer: As you heard when Bill S-7 was being debated, I had worked on the issues of forced marriage for over 30 years, and of FGM, and I have travelled all over on the issue of female genital mutilation. But I have always said that we must never think it doesn’t happen here. Many years ago, the Liberal government passed a bill, against a lot of objection, to make it illegal to have the practice of female genital mutilation in Canada — I was the president of the Women’s Commission and pushed for this bill. So it’s not like I’m against it being illegal. I’m absolutely for it.

Honorables sénateurs, je vous demande de reconnaître que la juxtaposition des termes « culturelles » et « barbares » divise nos communautés. Ce n’est pas la façon canadienne de procéder. Par conséquent, ce que j’attends de vous aujourd’hui, c’est que vous nous débarrassiez de ce titre abrégé. Je n’ai pas d’autre titre abrégé à proposer, car je ne veux pas que ce soit le sujet de nos discussions. Du reste, j’ai parlé aux rédacteurs techniques, et ils m’ont dit que cela n’avait pas d’importance, attendu que les autres lois resteront inchangées. À cet égard, ce qui serait touché c’est la Loi sur l’immigration et la protection des réfugiés et la Loi sur le mariage civil, alors ce n’est vraiment pas grand-chose. Tout ce qu’il reste, c’est le titre.

Le président : Merci beaucoup, madame la sénatrice. Je vais maintenant laisser la parole à mes collègues, en commençant par le sénateur Eggleton.

Le sénateur Eggleton : Je n’ai pas vraiment de question à poser. Je veux simplement vous féliciter de ce projet de loi et vous dire que je l’appuie.

La sénatrice Jaffer : Merci.

Le président : Vous avez traité ce dossier avec brio.

La sénatrice Stewart Olsen : Je n’ai pas de question non plus. J’avais l’impression que le terme « barbare » était là pour qualifier la mutilation des organes génitaux féminins. Je m’excuse, je n’ai pas fait mes devoirs. Je vois que j’ai l’explication, ici, sous les yeux. Je n’ai pas de question à poser, et j’appuie votre projet de loi.

La sénatrice Seidman : Madame la sénatrice, j’abonde dans le même sens que mes collègues, et je tiens à vous remercier de tout le travail que vous avez fait à ce sujet. Sachez que j’appuie sans réserve votre projet de loi.

Cela dit, j’aimerais vous demander quelque chose. Lorsque le titre abrégé de cette loi a été rendu public, de nombreux organismes de défense des femmes et des enfants vulnérables, dont l’UNICEF, ont indiqué avoir des réserves à l’égard dudit titre. Seriez-vous en mesure de nous dire quoi que ce soit à ce sujet?

La sénatrice Jaffer : Comme vous le savez, lorsque le projet de loi S-7 a été débattu, cela faisait plus de 30 ans que je travaillais sur la question des mariages forcés et sur celle de la mutilation des organes génitaux féminins. Mon travail sur la mutilation des organes génitaux féminins m’a fait voyager un peu partout. Il y a de nombreuses années, le gouvernement libéral a fait adopter une loi — malgré une vive opposition — afin d’interdire la pratique de la mutilation des organes génitaux féminins au Canada. À l’époque, j’étais la présidente de la Commission des femmes et je me suis battue pour soutenir l’adoption de cette loi. Je ne suis donc pas contre le fait que cette pratique soit illégale, bien au contraire.

Let me give you one specific example. I don't want to go too long. There is a community in Toronto — I won't name it now, because I don't want to cause issues for them — that I work with that is dealing with the issue of female genital mutilation. The young girls come to me and say, "We want this to stop. We want you to talk about it. When we stand up to talk about it, the mosques tell us, the temples tell us, you are making us all look barbaric."

What I am saying is that this is absolutely illegal, but let's take away the focus from a community to the individual, to the grandmothers or to the individual that is causing this act.

Where I come from, you know what upsets me very much is that we have had this Liberal bill — or the bill; it doesn't matter — on illegal FGM in our country, but there hasn't been one prosecution. Yet, it happens in our communities. So what I want to do is get rid of the title, and then go after our government and say, "Don't just talk about it. Put in the resources to help our young girls."

Senator Seidman: Okay, thank you. Important.

[Translation]

Senator Mégie: I would like to thank Senator Jaffer for pointing that out, because I was quite stunned to read such a title. What I thought was how is it that a bill with a title like "Zero Tolerance for Barbaric Cultural Practices" has been allowed to pass? I think that, as a legislator, when we give a bill a title, we need to look at the potential consequences and weight of using an expression like "barbaric cultural practices." I will not repeat all of Senator Jaffer's arguments, but when it comes to immigration, it creates divisions. The words "barbaric cultural practices" have a link to immigrants and newcomers.

Indeed, Canada promotes living together, an inclusive Canada, but it all collapses because this bill is tied to our work as legislators. I remind you that we should pay attention to a bill. We are all involved. That is why I support Senator Jaffer's approach 100 per cent. Thank you.

Senator Cormier: I want to thank our honourable colleague for her bill, which leads to serious thought about what Canada is today and what it has been in the past. Without asking a direct question about the bill itself, I think that the current reflection about the short title reminds us that the co-existence of cultures is probably the greatest challenge of humanity of all time.

Permettez-moi de vous donner un exemple précis. Je ne veux pas prendre trop de temps. À Toronto, il y a une communauté — je ne la nommerai pas, car je ne veux pas lui causer de problèmes — avec laquelle j'ai travaillé sur la question de la mutilation. Les jeunes filles venaient me voir pour me dire : « Nous voulons faire cesser cette pratique. Nous voulons que vous en parliez. Lorsque nous nous tenons debout pour en parler, les mosquées, les temples nous disent que nous faisons passer notre communauté pour des barbares. »

Ce que je dis, c'est que cela est absolument illégal, mais que nous devons cesser de nous focaliser sur les communautés et porter notre attention sur les personnes, sur les grands-mères qui commettent ces actes.

Ce qui me choque beaucoup — et c'est peut-être ce qui me motive —, c'est que notre pays a adopté cette loi très libérale — ou cette loi tout court, ça n'a pas d'importance — pour interdire ces mutilations, mais qu'il n'y a pas eu la moindre poursuite à cet égard. Oui, ce sont des choses qui se produisent dans nos communautés. Alors, ce que je cherche à faire, c'est de nous débarrasser de ce titre, puis de dire à notre gouvernement : « Ne vous contentez pas d'en parler. Mettez les ressources nécessaires pour aider nos jeunes filles. »

La sénatrice Seidman : D'accord, merci. C'est un aspect important.

[Français]

La sénatrice Mégie : Je tiens à remercier la sénatrice Jaffer d'avoir souligné cela, parce que j'ai été très stupéfaite de lire un pareil titre. Ma réflexion a été la suivante. Comment se fait-il qu'on ait laissé passer un projet de loi avec un tel titre : « Tolérance zéro face aux pratiques culturelles barbares »? Je pense qu'il faudrait, en tant que législateur, lorsqu'on donne un titre à un projet de loi, examiner les conséquences et le poids que cela peut avoir d'adopter une expression comme « pratiques culturelles barbares ». Je ne reprendrai pas tous les arguments de la sénatrice Jaffer, mais quand il est question d'immigration, cela crée des divisions. Les mots « pratiques culturelles barbares » ont un lien avec les immigrants et les nouveaux arrivants.

En effet, le Canada fait la promotion du vivre ensemble, du Canada inclusif, mais tout cela tombe, car ce projet de loi est lié à notre travail en tant que législateurs. Je vous rappelle qu'il faudrait que l'on fasse attention au titre d'un projet de loi. Nous y participons tous. C'est pourquoi j'appuie à 100 p. 100 la démarche de la sénatrice Jaffer. Merci.

Le sénateur Cormier : Je veux remercier notre honorable collègue pour son projet de loi qui suscite une profonde réflexion sur ce qu'est le Canada aujourd'hui et ce qu'il a été par le passé. Sans poser une question directe sur le projet de loi comme tel, je crois que la réflexion qui est en cours quant à ce court énoncé, c'est de nous rappeler que la cohabitation des cultures est

The connection we can make between violence and a specific culture divides people more than ever. We have a long tradition in Canada of cultures co-existing, but we also have a long tradition of sometimes combining certain violent actions and linking them to certain cultures. I think your bill reminds us of the importance of not making such connections and, above all, of not using the word “barbaric”, which was a word used at the time of the Greeks to mean “foreign,” or people who were not part of their civilization. So we certainly cannot exclude from our society anyone who is part of that culture, founding or new.

Congratulations. I support this bill. Thank you for your courage and determination in fighting these perceptions we can have.

Senator Jaffer: Thank you.

[*English*]

Senator Omidvar: Actually, chair, all of my questions have been asked and answered. I will just express my admiration for the senator in being dogged about this. Two years after it was tabled, it's now here; so I wish her good luck and speedy passage.

Senator Jaffer: Thank you.

Senator Hartling: Thank you very much, Senator Jaffer. It's an excellent bill. I really appreciate your tenacity. I guess the question I have — and I think you have covered it a lot of it — is this: What would be some of the potential consequences, if we continue to use those two words together in the bill, for the social fabric of Canada? What could happen?

Senator Jaffer: Thank you for asking this question, and thank you, Senators Mégie, Cormier and Omidvar.

Everyone in this room has this one focus, and that is to end violence, especially for young children. This bill covers forced marriages, which is still young children, and it covers female genital mutilation. So, to answer your question, when a child or a mother stands up and says, “I won't have this practice happen,” I want you to think, “Where does she turn?” Because it's somebody in her family insisting, she turns to her community. But the community says to us — and this is what I've been told and have observed — “But they are calling us barbaric. If we make it public, we are all seen as barbaric.” So what we do is disempower whoever is speaking out on it.

probablement le plus grand enjeu de l'humanité de tous les temps.

L'amalgame que nous pouvons faire entre les gestes de violence et une culture spécifique vient plus que jamais diviser les peuples. Au Canada, on a une longue tradition de cohabitation des cultures, mais on a aussi une longue tradition parfois d'amalgamer certains gestes de violence et de les lier à certaines cultures. Je pense que votre projet de loi vient nous rappeler l'importance de ne pas faire de tels amalgames et, surtout, de ne pas utiliser le mot « barbare », qui était un mot à l'époque des Grecs qui signifiait « étranger », donc ceux qui ne faisaient pas partie de leur civilisation. Alors, on ne veut certainement pas exclure de notre société ceux et celles qui font partie de cette culture, fondatrice ou nouvelle.

Je vous félicite, et j'appuie ce projet de loi. Je vous remercie du courage et de la détermination que vous manifestez pour contrer ces perceptions que nous pouvons avoir.

La sénatrice Jaffer : Merci.

[*Traduction*]

La sénatrice Omidvar : En fait, monsieur le président, toutes mes questions ont déjà été posées et elles ont trouvé réponse. Je vais me contenter de saluer bien bas l'opiniâtreté de la sénatrice. Deux ans se sont écoulés depuis la déposition du projet de loi, et nous y voilà. Je vous souhaite donc bonne chance et j'espère que votre projet de loi sera adopté rapidement.

La sénatrice Jaffer : Merci.

La sénatrice Hartling : Merci beaucoup, sénatrice Jaffer. C'est un excellent projet de loi. La question que j'aimerais vous poser est la suivante : si nous continuions de conjuguer ces deux termes dans le projet de loi, quelles conséquences cela pourrait-il avoir sur le tissu social du Canada? Que pourrait-il se passer? Je crois que vous avez déjà répondu à cela, du moins, en grande partie.

La sénatrice Jaffer : Merci de me poser cette question. Merci aussi aux sénatrices Mégie et Omidvar, ainsi qu'au sénateur Cormier.

Tout le monde dans cette pièce souhaite faire cesser la violence, et surtout celle qui vise les jeunes enfants. Ce projet de loi couvre les mariages forcés — ce qui touche encore les jeunes enfants — et la mutilation des organes génitaux féminins. Alors, pour répondre à votre question, lorsqu'une enfant ou une mère se lève pour s'opposer à cette pratique, vers qui pensez-vous qu'elle peut se tourner? Étant donné que c'est quelqu'un de sa famille qui insiste, la mère ou la fille se tournera vers sa communauté. Sauf que ce que la communauté nous dit — c'est ce que l'on m'a dit et ce sont des choses que j'ai observées —, c'est ceci : « On nous qualifie de barbares. Si nous rendons la chose publique, on nous prendra tous pour des barbares. » Par conséquent, ce que

If we take away calling a culture or a community barbaric and look at the issue, let me give you an idea. On forced marriages, since I became a senator, I have been working with the U.K. government. The U.K. government has an amazing program. I dream that, before I finish, we will have it here. In every school, they have brochures all over that say, "If you think that you are going to be forcibly married, contact this phone number," and they have a crisis line. If a child knows they are going to India, they will phone this crisis line. I have seen it. I have gone to the schools. I have seen the children, young people, use it. Mostly it's women. They will phone this crisis line, which is situated in the Foreign Office. The child will say, "I am being taken to India on this date. I will be at this address. My parents tell me I'm supposed to return on Y date. If I do not return, please come looking for me."

What British ambassadors have told me is that they get that notification, say, in New Delhi or in another country, and the child comes back. If they don't phone, then they will go to that village and look for the child.

In our country, what happens is that a child goes. The child doesn't know where to turn. They don't tell anybody, and you know that the world is very big. It could be a small village in India or somewhere else, doesn't matter. I'm not saying it just happens in India. Don't get me wrong; I'm just giving an example. Then the child disappears. I have about 15 cases in which they can't find the child. It's a big, big place. I have some in Yemen. I have some in India. I have some in Pakistan and some other countries. So what I'm saying is that what we need to do is get the community to adopt this, get the community to be part of this, so that we can stop the practice. That's why I'm asking that we change this.

Senator Raine: Thank you for your work on this issue and the depth with which you are helping so many people.

Senator Jaffer, I can't imagine, but is there anybody against changing this title?

Senator Frum: Yes.

The Chair: You have an answer. A senator at the table has answered.

Senator Raine: Okay.

nous faisons, c'est que nous coupons l'herbe sous le pied de ceux qui voudraient en parler.

Si nous cessons de qualifier de barbare une culture ou une communauté, et que nous nous focalisons sur le problème, voilà ce qui pourrait arriver. Depuis que je suis devenue sénatrice, je travaille avec le gouvernement du Royaume-Uni sur la question des mariages forcés. Le gouvernement du Royaume-Uni a un programme sensationnel. Mon rêve, avant de me retirer, ce serait d'avoir le même programme ici. Dans toutes les écoles, les jeunes reçoivent une brochure qui leur dit ceci : « Si vous croyez qu'on va vous marier de force, téléphonez à ce numéro », et il s'agit bien sûr d'une ligne d'écoute téléphonique. Si un enfant sait qu'on va l'emmener en Inde, il peut téléphoner à ce numéro. Je l'ai vu faire. Je suis allée dans ces écoles. J'ai vu des enfants, de jeunes enfants, utiliser ce service. La plupart étaient des filles. L'enfant joindra donc cette ligne d'écoute téléphonique qui est située au Foreign Office et il dira : « Je vais me faire emmener en Inde à telle date. Je serai à telle adresse. Mes parents me disent que je devrais être de retour à telle date. Si je ne revenais pas, je vous en prie, venez à ma recherche. »

Ce que les ambassadeurs britanniques m'ont dit, c'est qu'ils reçoivent cet avis, disons à New Delhi ou dans un autre pays, puis l'enfant revient. Si l'enfant ne téléphone pas, l'ambassadeur ira dans ce village afin d'essayer de retrouver l'enfant.

Dans notre pays, l'enfant est emmené, tout simplement, et il ne sait pas à qui demander de l'aide. Il ne dit à personne qu'il s'en va, et vous savez bien sûr à quel point notre monde est vaste. Il pourrait s'agir d'un petit village en Inde ou d'un autre endroit, cela ne fait aucune différence. Je ne dis pas que cela ne se produit qu'en Inde. Comprenez-moi bien : ceci n'est qu'un exemple. Puis l'enfant disparaît. Je connais environ 15 cas où l'on n'arrive pas à retrouver l'enfant. C'est un grand pays, un très grand pays. J'ai certains cas au Yémen, certains autres en Inde. Il y en a aussi au Pakistan et dans d'autres pays. Alors, ce que j'essaie de dire, c'est que nous devons inciter la communauté à adopter cela, à prendre part à cela, afin de faire cesser cette pratique. C'est la raison pour laquelle je demande ce changement.

La sénatrice Raine : Merci de votre travail dans ce dossier. Je salue le sérieux que vous mettez à aider tous ces gens.

Sénatrice Jaffer, je n'oserais le croire, mais y a-t-il des gens qui s'opposent à la modification de ce titre?

La sénatrice Frum : Oui.

Le président : Vous avez une réponse. Une sénatrice assise à la table a répondu.

La sénatrice Raine : D'accord.

Senator Frum: I want to begin by apologizing to Senator Jaffer for being late and missing your presentation, but I have a sense of your position on this. I also want to say that I totally respect your very impressive record on fighting for the rights of girls and women, so that's not the question I have for you.

I appreciate the only thing about the previous bill, the Conservative bill, that you want to change is the title. You don't want to change any of the prohibitions, just the title. What we're talking about, then, is symbols. You don't like the symbolic meaning of calling the practices of honour killing, female genital mutilation, polygamy, bigamy and child brides barbaric practices. So we are going to have a situation now where those things are currently captured under a category of barbaric practices. Now, we are going to send a different symbolic message, which is that they are not barbaric. We're going to remove the word "barbaric." So what is that symbolic message, that those practices are now what? What are they?

Senator Jaffer: You know, if it was only "barbaric" — and you were there when we fought Bill S-7, a valiant fight, but I lose so many — but it was "barbaric cultural" practices. At that time, I don't know how many times I met with Minister Alexander and said, "Make it 'barbaric.' Why do you want to make it 'cultural?'" You know, there were many people on your side — and I won't name them because I don't have their permission, but you know who they are — who also begged, and said, "Don't put 'cultural.'"

To answer your question, they are illegal. There can't be anything bigger. FGM is illegal in our country. Forced marriages are illegal. Honour killing is murder. Nothing else. It's murder. It's illegal. Even the Supreme Court of Canada, after 17 years, and I'm so proud of them, are bringing forward a B.C. case holding on issues of honour killing, as Senators Neufeld and Raine will know. They are illegal.

What I was saying is that we want to deal with the issues of forced marriage, female genital mutilation and other issues. It's illegal. How much stronger do you need it?

Senator Frum: Senator, I just heard you say that the actual offensive word to you is "cultural." So perhaps that's the word we should be striking and not the word "barbaric."

La sénatrice Frum : Je tiens tout d'abord à m'excuser auprès de vous, sénatrice Jaffer, d'être arrivée en retard et d'avoir manqué votre exposé, mais je connais assez bien votre position là-dessus. Je veux aussi vous dire que je respecte sans réserve votre très impressionnante feuille de route en ce qui concerne la lutte pour les droits des filles et des femmes, alors ma question ne portera pas là-dessus.

Je comprends que la seule chose que vous souhaitez changer à propos de la loi précédente, de cette loi conservatrice, c'est le titre. Vous ne souhaitez pas changer la moindre interdiction, seulement le titre. Dans ce cas, c'est de symboles dont il est question. Vous n'aimez pas la signification symbolique de qualifier de « barbares » ces pratiques que sont le crime d'honneur, la mutilation des organes génitaux féminins, la polygamie, la bigamie et les enfants-épouses. Nous allons donc passer de la situation actuelle où nous qualifions ces pratiques de barbares à une autre situation, c'est-à-dire à un autre message symbolique où nous allons dire que ces pratiques ne sont pas barbares. Nous allons supprimer le terme « barbare ». Alors quel message symbolique doit-on retenir maintenant? Comment faut-il qualifier ces pratiques? Que sont-elles?

La sénatrice Jaffer : Vous savez, il ne s'agit pas que de ce terme, « barbare » — et vous étiez là lorsque nous nous sommes opposés au projet de loi S-7, un valeureux combat, mais j'en ai tellement perdu. Le problème arrive lorsque ces pratiques sont qualifiées de « pratiques culturelles barbares ». Je ne sais pas combien de fois j'ai rencontré le ministre Alexander à l'époque et que je lui ai dit : « Appelez-les 'barbares' tout court. Pourquoi voulez-vous ajouter cette dimension culturelle? » Vous savez, il y avait beaucoup de gens qui étaient de notre avis — je ne les nommerai pas, car je n'ai pas leur permission, mais vous savez de qui je parle — et qui réclamaient qu'on laisse tomber le qualificatif de « culturelles ».

Pour répondre à votre question, ces pratiques sont illégales. Elles ne peuvent être rien de plus. La mutilation des organes génitaux féminins est illégale dans notre pays. Les mariages forcés sont illégaux. Les crimes d'honneur le sont aussi. Rien d'autre. C'est un meurtre. C'est illégal. Même la Cour suprême du Canada — je suis tellement fière d'elle — va se pencher sur une affaire de crime d'honneur qui s'est produite en Colombie-Britannique il y a 17 ans; le sénateur Neufeld et la sénatrice Raine le savent probablement déjà. Ces crimes sont illégaux.

Ce que je disais, c'est que nous voulons nous attaquer à la question des mariages forcés, de la mutilation des organes génitaux féminins et à d'autres problèmes. Ces pratiques sont illégales. Que voudriez-vous de plus?

La sénatrice Frum : Sénatrice, je viens de vous entendre dire que le mot réellement offensant, à vos yeux, c'est le terme « culturelles ». Donc, nous devrions peut-être supprimer ce mot plutôt que le qualificatif « barbares ».

Senator Jaffer: But it's "barbaric practices." It is so engrained now in the way everything is done. You and I have, of course, very different paths in life. I grew up in a colonial era where we were called barbaric. In school, we were called barbaric. If we made a mistake and didn't speak in English, we were smacked and told, "You are barbaric." This holds for many people in this country. The word "barbaric" brings very bad connotations.

I had it in my earlier draft, which I then sought not to keep, that Aboriginal people were called barbaric in our country. It also exists in our country. If we want to change the practice, let's deal with the practice. Let's not do name calling.

Senator Frum: Okay, but I go back to my original question, which is we're dealing with symbols, and when we take a word that is currently associated with the specific crimes of killing daughters because they are sexually active or they are not dressed appropriately, honour killings, female genital mutilation, which is done for the purpose of suppressing female pleasure, marrying off your nine-year-old daughter to a 50-year-old man, we're saying that these things are currently known in our Criminal Code as barbaric practices and now they won't be known as barbaric practices anymore. They are just illegal.

Senator Jaffer: With the greatest of respect to you, senator, what you say, how can I argue with you? Those are terrible things. Those are not the only things in our Canadian society that are unacceptable to us. As you know, I'm at the moment fighting for not having cybersex on devices. Pornography is not acceptable. Sexual abuse is not acceptable. Sexual assault against a child is not acceptable, and the list goes on and on. We could do a long list today. Those are all bad practices. None of us here accepts them. Why do we call some practices "barbaric" and leave some? That's my issue. Let's just deal with the issue rather than symbolically naming an issue and having the community not participate.

The Chair: Thank you.

Senator Mégie, did you have another intervention?

[Translation]

Senator Mégie: When we talk about barbaric behaviour, it can be aimed at a person of any ethnocultural background. You hear about it every day in the media. It has nothing to do with a culture. No matter what happens in other cultures, Canada is a country open to immigration. I think everyone here can go outside the country and say that Canada is a welcoming country, a country that does not make distinctions and where everyone is

La sénatrice Jaffer : Mais il s'agit de « pratiques barbares ». Cette expression est maintenant si ancrée dans tous les aspects de la vie. Vous et moi avons, bien entendu, des parcours de vie très différents. J'ai grandi à une époque coloniale où l'on nous qualifiait de barbares. C'est ce qu'on nous appelait à l'école. Si nous commettions une erreur et que nous ne parlions pas l'anglais, on nous donnait une claque en disant : « Espèce de barbare. » C'est vrai pour bien des gens au Canada. Le mot « barbare » a des connotations très négatives.

Un des points que j'avais inclus dans mon ébauche antérieure, mais que j'ai ensuite décidé d'enlever, c'est que les peuples autochtones étaient qualifiés de barbares dans notre pays. Cette réalité existe aussi au Canada. Si nous tenons à changer une pratique, attaquons-nous à la pratique elle-même. Évitions de proférer des insultes.

La sénatrice Frum : D'accord, mais je reviens à ma question initiale, à savoir que nous avons affaire à des symboles, et quand nous prenons un mot qui est actuellement associé à des crimes précis — c'est-à-dire le fait de tuer des filles parce qu'elles sont sexuellement actives ou parce qu'elles ne sont pas habillées de façon appropriée, les crimes d'honneur, la mutilation des organes génitaux féminins dans le but de supprimer le plaisir féminin, le fait de marier une fillette de neuf ans à un homme de 50 ans —, nous disons que ces actes sont reconnus dans notre Code criminel comme des pratiques barbares, mais ce ne sera plus le cas dorénavant. Ces actes sont tout simplement illégaux.

La sénatrice Jaffer : Avec tout le respect que je vous dois, sénatrice, comment puis-je contester ce que vous dites? Ce sont des actes terribles. Or, ce ne sont pas les seules choses que nous jugeons inacceptables dans la société canadienne. Comme vous le savez, je me bats actuellement pour faire interdire le cybersexe sur les appareils. La pornographie n'est pas acceptable. La violence sexuelle n'est pas acceptable. Les agressions sexuelles envers les enfants ne sont pas acceptables, et j'en passe. Nous pourrions dresser aujourd'hui une longue liste. Voilà autant de pratiques répréhensibles. Personne ici ne les accepte. Pourquoi qualifions-nous certaines pratiques de « barbares » et d'autres, non? C'est ce qui m'embête. Attaquons-nous donc au problème au lieu de lui attribuer un qualificatif symbolique et d'empêcher ainsi la participation de la communauté.

Le président : Merci.

Sénatrice Mégie, vouliez-vous faire une autre intervention?

[Français]

La sénatrice Mégie : Quand on parle de comportements barbares, cela peut viser une personne de n'importe quelle origine ethnoculturelle. Vous en entendez parler tous les jours dans les médias. Cela n'a pas rapport avec une culture. Peu importe ce qui se passe dans les autres cultures, le Canada est un pays ouvert à l'immigration. Je pense que tous ceux qui sont ici peuvent aller à l'extérieur du pays et raconter que le Canada est

Canadian, and so on. Creating legislation with a title that includes the words “immigration,” “refugee protection” and “barbaric cultural practices” doesn’t make sense. It is contradictory. It isn’t a matter of symbolism. I find it completely unacceptable. We need to remove the symbols. The expression “barbaric cultural practices” would mean that they are the ones doing it. You are contradicting yourself by saying that Canada is welcoming, that Canada recognizes all cultures, that Canada is open to multiculturalism. These are all great words. Look at it with heart. The legislation you are proposing will be distributed to the Canadian public, and even the rest of the world will be able to read it. As legislators, we must take responsibility for giving such a title to a piece of legislation, and I find it aberrant.

[English]

The Chair: You have to get on the list. Do you wish to be on the list?

Senator Stewart Olsen: I have to say that after listening I have changed my position on this, because when we talk about polygamy in British Columbia, I have never heard us call it “barbaric.” I have heard us call it “illegal,” so I don’t think we can double standard as we go forward. I understand the cultural, and I don’t want to target specific peoples. I think I agree the practices are barbaric, but I think then we have to call them all barbaric. I think murder is barbaric. I think we should be careful a little bit. I once was very much fine with this until I actually heard people talk about it from another point of view. That’s all I wanted to say. Thank you, chair.

Senator Eggleton: This addresses Senator Frum’s question. I don’t think removal of the short title in any way reflects upon a change of our position. Our position is that these are illegal practices and should be prosecuted. It’s just that those words in the short title are not common parliamentary words.

The three acts that are being amended are very simple names: Immigration and Refugee Protection Act, Civil Marriage Act and the Criminal Code. We don’t get into quantifying a particular kind of illegal activity, so I don’t think the short title has any effect whatsoever. I don’t think the public will see it as backing off on any of these things. I don’t think the public has been very aware of this title.

un pays accueillant, un pays qui ne fait pas de différence et où tout le monde est Canadien, et cetera. Créer une loi dont le titre comprend à la fois les termes « immigration », « protection des réfugiés » et « pratiques culturelles barbares » n’a pas de sens. On se contredit. Ce n’est pas une question de symbolique. Je trouve que c’est tout à fait inacceptable. Il faut retirer les symboles. L’expression « pratiques culturelles barbares » signifierait que ce sont eux qui font cela. Vous vous contredisez en disant que le Canada est accueillant, que le Canada reconnaît toutes les cultures, que le Canada est ouvert au multiculturalisme. Ce sont tous de bien grands mots. Regardez avec le cœur. Le texte de loi que vous proposez sera distribué à la population canadienne, et même le reste du monde pourra en prendre connaissance. En tant que législateurs, nous devons prendre la responsabilité de donner un tel titre à une loi, et je trouve cela aberrant.

[Traduction]

Le président : Vous devez ajouter votre nom à la liste. Voulez-vous figurer sur la liste?

La sénatrice Stewart Olsen : Je dois dire que, après avoir écouté vos propos, j’ai changé de position sur cette question. En effet, lorsque nous parlons de polygamie en Colombie-Britannique, je n’ai jamais entendu quelqu’un parmi nous qualifier cette pratique de « barbare ». Nous l’avons plutôt qualifiée d’« illégale ». Par conséquent, je ne pense pas que nous puissions appliquer deux poids, deux mesures à l’avenir. Je comprends l’aspect culturel, et je ne veux pas cibler des personnes en particulier. Je reconnais que les pratiques sont barbares, mais je crois qu’il faudrait alors qualifier ainsi tous les autres crimes. Selon moi, commettre un meurtre est un acte barbare. Je pense que nous devons être un peu prudents. Ce titre abrégé ne me posait aucun problème jusqu’à ce que j’entende des gens en parler sous un autre angle. C’est tout ce que j’avais à dire. Merci, monsieur le président.

Le sénateur Eggleton : J’aimerais donner suite à la question de la sénatrice Frum. Je ne crois pas que l’abrogation du titre abrégé insinue un changement de position quelconque. Notre position est la suivante : ces pratiques sont illégales et elles doivent faire l’objet de poursuites. Il se trouve seulement que les mots employés dans le titre abrégé ne font pas partie de la coutume parlementaire.

Les trois lois qui sont modifiées ont des noms très simples : la Loi sur l’immigration et la protection des réfugiés, la Loi sur le mariage civil et le Code criminel. Comme nous ne qualifions pas un type précis d’activité illégale, je ne crois pas que le titre abrégé ait un effet quelconque. À mon avis, les citoyens ne verront pas là un signe de désengagement à l’égard de ces questions. D’ailleurs, je ne crois pas que la population soit très au fait de ce titre.

But certain communities are very aware of the use “barbaric.” In fact, if you go down through the last 60 years or so our history, a lot of minority people in this country were called all sorts of names and grew up with that kind of discrimination. I think Senator Jaffer has quite clearly pointed out that at one point in time, as she knows in her own case or other cases, people were referred to as barbaric.

So let’s keep to the normal parliamentary language that we use, as in the acts that are being amended here, rather than throwing in this title, which obviously has no effect whatsoever in terms of the illegal status. We continue to prosecute in those areas. But it is obviously of pain to communities in this country.

Senator Frum: Thank you. First of all, I don’t think one can have it both ways. You can’t say that we’re doing this to make ourselves a more tolerant, multicultural society, and then say that this is targeting certain cultures. I’ll leave that.

The thing that these crimes have in common, that makes these crimes different from other crimes, is that they are all crimes committed against girls, underage women. I don’t agree that they fall into a category like murder, which of course is a terrible crime. They fall into a generalized category of practices committed against young girls who are deemed to be inferior to their male counterparts, and that is barbaric. It just is.

It is not consistent with the values of Canada. I don’t care what culture you are from, it is not part of Canadian values. Not just to treat girls differently, but to kill them because they are sexually active and to mutilate their genitals. It is different. It is serious. It is terrible, and it is happening in our country. We need to do something serious to prevent it. That is why these particular crimes were given this title.

Now, I agree, Senator Eggleton, we will send a message to small, specific communities that are aware of this. Those are the communities where these things go on. We will say to them, “Don’t worry, we don’t think they are barbaric. We just think they are regular old crimes.” And they are not; they are different.

Senator Jaffer: This bill doesn’t just cover girls, because polygamy, forced marriage, provocation can also involve young boys.

Senator Dean: First, Senator Jaffer, thank you for bringing this bill to us and for talking about it so eloquently.

Toutefois, certaines communautés sont très sensibles à l’utilisation du mot « barbare ». En fait, si nous passons en revue les quelque 60 dernières années de notre histoire, beaucoup de membres des minorités au Canada se faisaient appeler toutes sortes de noms, et ils ont grandi avec ce genre de discrimination. Comme la sénatrice Jaffer l’a expliqué très clairement, d’après son expérience ou celle d’autrui, à une certaine époque, les gens étaient qualifiés de barbares.

Alors, tenons-nous-en au langage parlementaire que nous utilisons normalement, comme c’est le cas pour les lois qui sont modifiées ici, au lieu d’utiliser ce titre, qui n’a évidemment aucun effet sur le caractère illégal. Nous continuerons d’intenter des poursuites dans ces domaines. Mais c’est évidemment pénible pour certaines communautés de notre pays.

La sénatrice Frum : Merci. Tout d’abord, je ne pense pas qu’on puisse jouer sur les deux tableaux. On ne peut pas dire, d’une part, que le projet de loi sert à rendre notre société plus tolérante et plus multiculturelle et, d’autre part, qu’il cible certaines cultures. J’en resterai là.

Ces crimes ont un point en commun, qui les rend différents des autres crimes : ce sont tous des actes criminels commis contre des fillettes, des femmes d’âge mineur. Je ne suis pas d’avis qu’ils se classent dans la même catégorie que le meurtre, qui est évidemment un crime terrible. Ils font plutôt partie d’une catégorie généralisée de pratiques visant les jeunes filles, qui sont jugées inférieures aux hommes, et ce sont des pratiques barbares. Voilà tout.

Cela ne correspond pas aux valeurs du Canada. Peu importe la culture d’origine, cela ne fait pas partie des valeurs canadiennes. Ce n’est pas seulement le fait de traiter les filles différemment, mais aussi de les tuer parce qu’elles sont sexuellement actives et de mutiler leurs organes génitaux. C’est différent. C’est grave. C’est terrible, et cela se passe chez nous. Nous devons prendre des mesures concrètes pour empêcher de telles pratiques. Voilà pourquoi les crimes de ce genre ont été qualifiés ainsi dans ce titre.

Cela dit, je conviens, sénateur Eggleton, que nous enverrons un message à de petites communautés qui sont au courant de ce dossier. Il s’agit de communautés où ce genre de pratiques se perpétuent. Nous leur dirons : « Ne vous en faites pas; nous ne pensons pas que ces pratiques sont barbares. Nous croyons tout simplement qu’il s’agit de crimes habituels. » Or, ce n’est pas le cas; ce sont des crimes de nature différente.

La sénatrice Jaffer : Le projet de loi ne vise pas seulement les filles, parce que la polygamie, le mariage forcé, la provocation peuvent également mettre en cause de jeunes garçons.

Le sénateur Dean : Tout d’abord, sénatrice Jaffer, je vous remercie de nous avoir présenté le projet de loi et de nous en avoir parlé si éloquemment.

We are talking about a short title here of a piece of legislation. When this bill was introduced and passed, as a Canadian, as a public policy professional, I was struck by the fact that this was a good piece of public policy, an important and vital piece of public policy. I was disappointed by the short title, however. That is putting it mildly. I support those who say — including you, senator — that this is being selectively applied. I think that was a conscious choice.

I saw this bill then — and I think I see it now — as important public policy in Canada, accompanied by — and I will put this gently — a poor choice of title. I will go no further than that. Is that your sense as well, senator?

Senator Jaffer: Yes, it is.

[*Translation*]

Senator Cormier: At the outset, I would like to say that I fully agree with you, Senator Frum, about the horror of these crimes. However, I am trying to understand our role as legislators. What is our responsibility as legislators? No doubt, it is to make bills that punish all the actions that we find unacceptable in our society. I think the bill reflects this principle.

However, with respect to the name attached to it, describing a culture in such a way — you mentioned Canadian values — I am not sure that it is our responsibility to label, to blend so-called “barbaric” practices with cultures. I don’t think that is what Canadians expect of us. I believe they expect us to have sound and consistent bills that will punish those unacceptable actions, but I am a little troubled by the fact that this title labels a practice and associates it with cultures in particular. I think that’s unacceptable.

That said, it does not detract from the horror of those practices or from the need to punish individuals in our society for taking those actions, but I do not think that it is our responsibility to label so-called “barbaric” practices by associating them with cultures.

[*English*]

Senator Frum: The difficulty I am having is that this act is now called “Zero Tolerance for Barbaric Cultural Practices.” That is the name now. What we are meeting about is removing that name from those practices.

Il est question ici du titre abrégé d’une mesure législative. Lorsque le projet de loi a été adopté et présenté, en tant que Canadien et professionnel en politique publique, j’ai été frappé de constater qu’il s’agissait d’une bonne mesure d’intérêt public et d’importance vitale. Par contre, j’ai été déçu par le titre abrégé. C’est le moins qu’on puisse dire. J’appuie ceux qui disent — comme vous, sénatrice — que ce genre de qualificatif est appliqué de façon sélective. Je crois que c’était un choix conscient.

Du coup, j’ai considéré le projet de loi — et je le considère toujours — comme une importante politique publique canadienne, accompagnée — pour dire les choses gentiment — d’un mauvais choix de titre. Je n’irai pas plus loin que cela. Êtes-vous du même avis, sénatrice?

La sénatrice Jaffer : Oui.

[*Français*]

Le sénateur Cormier : Je voudrais dire, au départ, que je suis tout à fait d’accord avec vous, sénatrice Frum, concernant l’horreur de ces crimes. Cependant, j’essaie de comprendre le rôle que nous avons comme législateurs. Quelle est notre responsabilité en tant que législateurs? C’est sans aucun doute de faire des projets de loi qui vont punir tous les gestes que nous trouvons inacceptables dans notre société. Sur ce principe, je crois que le projet de loi témoigne de cela.

En ce qui a trait au qualificatif qu’on y appose, par contre, soit le fait de qualifier une culture d’une telle manière — vous avez parlé des valeurs canadiennes —, je ne suis pas certain que ce soit de notre responsabilité de qualifier, de faire de l’amalgame de pratiques dites « barbares » en lien avec les cultures. Je ne crois pas que c’est ce que les Canadiens attendent de nous. Je crois qu’ils s’attendent à ce que nous fassions des projets de loi solides et conséquents qui permettront de punir ces gestes inacceptables, mais je suis un peu troublé par le fait que ce titre qualifie une pratique et fasse de l’amalgame avec des cultures en particulier. Je crois qu’il est inacceptable que nous fassions cela.

Cela dit, cela n’enlève rien à l’horreur de ces pratiques ni au besoin de punir les individus dans notre société qui posent de tels gestes, mais je ne crois pas qu’il s’agisse de notre responsabilité de qualifier de cette manière des pratiques dites « barbares » en les associant à des cultures.

[*Traduction*]

La sénatrice Frum : Ce qui me pose problème, c’est que cette loi s’appelle en ce moment la « Loi sur la tolérance zéro face aux pratiques culturelles barbares. » C’est le nom actuel. Nous sommes donc réunis aujourd’hui pour retirer le nom attribué à ces pratiques.

I understand there are some people here who are uncomfortable that a label was put on crimes such as honour killing and female genital mutilation and forced marriage of nine-year-old girls. I understand people don't like those crimes to be labelled because they are not special crimes. Now that we will take the label off, we are also making a statement. You don't like the statement that was made originally, I understand that, and Senator Jaffer doesn't like the statement that was made originally; so we are here gathered to make a new statement, and the new statement is that those are not barbaric practices. I am extremely uncomfortable with that because they are barbaric practices. That is all I can say.

The Chair: I want to encourage my colleagues to recognize the significant points that have been made, and we are starting to get into a repetition in these areas.

Senator Omidvar: I want to remind all of us that we are the house of sober second thought. I quote from the Canadian Bar Association that has consistently recommended that the government refrain from using short titles that seek to inflame the emotions of the Canadian public rather than to inform.

I agree with you, Senator Jaffer, that this inflames or exacerbates unnecessarily existing divisions.

Nothing in your bill changes the provisions in the sections for crimes of polygamy, honour killing and other expressions of brutality against young boys or girls; is that right? Nothing changes?

Senator Jaffer: No.

Senator Omidvar: People who commit these terrible acts will be taken to court and punished accordingly.

Senator Jaffer: Yes.

The Chair: Is it is agreed that the committee proceed to clause-by-clause consideration of Bill S-210, An Act to amend An Act to amend the Immigration and Refugee Protection Act, the Civil Marriage Act and the Criminal Code, and to make consequential amendments to other Acts?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Thank you. Shall the title stand postponed? Is that agreed?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 1 carry?

Senator Frum: On division.

The Chair: On division. It is agreed to carry on division.

Je comprends que certaines personnes ici se sentent mal à l'aise en raison de l'étiquetage d'actes criminels comme les crimes d'honneur, la mutilation des organes génitaux féminins et le mariage forcé de filles de neuf ans. Je comprends que les gens n'aiment pas que ces crimes soient étiquetés parce que ces actes criminels ne sont pas différents des autres. Or, en enlevant maintenant ce qualificatif, nous faisons également passer un message. Vous n'aimez pas le message de départ, je comprends cela, et la sénatrice Jaffer ne l'aime pas non plus; nous sommes donc réunis ici pour faire passer un nouveau message, à savoir que ce ne sont pas des pratiques barbares. Je me sens extrêmement mal à l'aise avec cette idée parce qu'il s'agit de pratiques barbares. C'est tout ce que je peux dire.

Le président : J'invite mes collègues à reconnaître les points importants qui ont été soulevés, car nous commençons à répéter certains arguments.

La sénatrice Omidvar : Je rappelle à tous que le Sénat est une Chambre de second examen objectif. D'ailleurs, l'Association du Barreau canadien a toujours recommandé au gouvernement de s'abstenir d'utiliser des titres abrégés qui visent à faire réagir les Canadiens plutôt qu'à les informer.

Je suis d'accord avec vous, sénatrice Jaffer : un tel titre envenime ou exacerbe indûment les divisions existantes.

Rien dans votre projet de loi ne modifie les dispositions relatives aux crimes que sont la polygamie, les crimes d'honneur et les autres expressions de brutalité envers les jeunes garçons ou les jeunes filles; est-ce exact? Rien ne change?

La sénatrice Jaffer : Non.

La sénatrice Omidvar : Les gens qui commettent ces actes terribles seront traînés devant les tribunaux et punis en conséquence.

La sénatrice Jaffer : Oui.

Le président : Plaît-il au comité de procéder à l'étude article par article du projet de loi S-210, Loi modifiant la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés, la Loi sur le mariage civil, le Code criminel et d'autres lois en conséquence?

Des voix : D'accord.

Le président : Merci. L'étude du titre est-elle réservée? Êtes-vous d'accord?

Des voix : D'accord.

Le président : L'article 1 est-il adopté?

La sénatrice Frum : Avec dissidence.

Le président : Avec dissidence. C'est adopté avec dissidence.

Shall the title carry?

Senator Frum: On division.

Some Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Carried, on division. Shall the bill carry?

Some Hon. Senators: Carried.

Senator Frum: On division.

The Chair: Carried, on division.

Does the committee wish to consider appending observations to the report?

Senator Eggleton: No.

The Chair: Hearing none, the answer is no.

Is it agreed that I report this bill to the Senate?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Thank you. That is agreed.

Colleagues, I want to thank you for your discussion on this. It reflects the fact that the Senate is prepared to discuss very serious matters, to consider all points of view, and to do so in a polite and logical format. I thank this committee for doing that.

With regard to the discussion, I think it has reflected the issues fairly and clearly. I have nothing further to say on that except to thank the committee for considering the bill, as it has done, and to thank Senator Jaffer and congratulate her with regard to the success of her bill.

(The committee adjourned.)

Le titre est-il adopté?

La sénatrice Frum : Avec dissidence.

Des voix : D'accord.

Le président : Adopté, avec dissidence. Le projet de loi est-il adopté?

Des voix : D'accord.

La sénatrice Frum : Avec dissidence.

Le président : Adopté, avec dissidence.

Le comité souhaite-t-il que le rapport soit accompagné d'observations?

Le sénateur Eggleton : Non.

Le président : Dans ce cas, la réponse est non.

Est-il convenu que je fasse rapport du projet de loi au Sénat?

Des voix : D'accord.

Le président : Merci. C'est adopté.

Chers collègues, je tiens à vous remercier de vos échanges sur ce sujet. Cela montre bien que le Sénat est prêt à discuter de questions très sérieuses, en tenant compte de tous les points de vue, et ce, avec politesse et en toute logique. Je remercie les membres du comité d'avoir adopté une telle approche.

En ce qui concerne la discussion, je crois que nous avons présenté les questions de façon claire et juste. Je n'ai rien d'autre à ajouter, si ce n'est de remercier le comité d'avoir étudié le projet de loi comme il l'a fait. Enfin, je tiens à remercier la sénatrice Jaffer et je la félicite d'avoir mené à bien son projet de loi.

(La séance est levée.)

WITNESSES

Wednesday, October 4, 2017

Cosmetics Alliance Canada:

Darren Praznik, President and Chief Executive Officer;
Laura Gomez, Legal Counsel, Gowling WLG (Canada) LLP.

Health Canada:

Geoff Barrett, Director, Risk Management Bureau, Healthy
Environments and Consumer Safety Branch;
Emily Contreras, Unit Head, Cosmetics, Risk Management Bureau,
Healthy Environments and Consumer Safety Branch.

Thursday, October 5, 2017

The Honourable Senator Mobina S.B. Jaffer, sponsor of the bill.

TÉMOINS

Le mercredi 4 octobre 2017

Alliance de l'industrie cosmétique du Canada :

Darren Praznik, président et chef de la direction;
Laura Gomez, conseillère juridique, Gowling WLG (Canada) LLP.

Santé Canada :

Geoff Barrett, directeur, Bureau de la gestion du risque, Direction
générale, santé environnementale et sécurité des consommateurs;
Emily Contreras, chef d'unité, cosmétiques, Bureau de la gestion du
risque, Direction générale, santé environnementale et sécurité des
consommateurs.

Le jeudi 5 octobre 2017

L'honorable sénatrice Mobina S.B. Jaffer, marraine du projet de loi.